

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 28 janvier 2015

Point 2

Délibération n°2015-02 portant approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2014.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur le procès verbal de la réunion du Conseil d'administration 9 décembre 2014 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les modifications suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement


Christian BARTHOD

Agence des aires marines protégées

Conseil d'administration

du 9 décembre 2014

Étaient présents :

1) 1^{er} collège : représentants de l'État

M. Thierry de la BURGADE, *représentant du ministre de la Défense*

Mme Anne-Cécile CHEVALIER, *représentante du ministre chargé du Budget*

M. Jean-Jacques DEBACQ, *représentant du ministre de l'Intérieur*

M. Jean-François LANDEL, *représentant du ministre chargé de la Mer*

M. Christophe LENORMAND, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

M. Olivier LETODE, *représentant du ministre chargé des Pêches maritimes et des Cultures marines*

M. Cédric LORET, *représentant du ministre chargé de l'Outre-mer*

M. Emmanuel de OLIVEIRA, *Préfet maritime de l'Atlantique*

M. Hervé PARLANGE, *représentant le Préfet maritime de la Méditerranée*

M. Jean-Philippe QUITOT, *représentant du ministre chargé de la Mer*

Mme Sophie REMONT, *représentante du ministre chargé de l'Énergie et des Matières premières*

M. Emmanuel REUILLARD, *représentant des Autorités chargées des actions de l'État en mer Outre-mer*

M. Laurent ROY, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

M. Bernard VIGNAND, *Secrétaire général de la Mer*

2) 2^e collège

M. Thomas CHANGEUX, *représentant le directeur général de l'IRD*

M. Bernard CRESSENS, *Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses*

M. Michel DAVERAT, *Association des Régions de France*

M. Guy-François FRISONI, *représentant des Gestionnaires de réserves naturelles ayant une partie maritime*

M. Olivier GALLET, *représentant du personnel de l'Agence des aires marines protégées*

M. Paul GIACOBBI, *député, Président du Conseil d'administration*

M. Dominique GODEFROY, *représentant du président du Conseil de Gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale*

M. David GRZYB, *représentant des PNR intéressés sur proposition de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France*

M. Thierry LAFON, *représentant désigné par le Comité national de la Conchyliculture*

M. Denez L'HOSTIS, *représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, FNE*

M. Régis MASSEAU, *vice-président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte*

Mme Murielle MILLOT, *représentant le président-directeur général de l'IFREMER*

M. Michel MOLY, *représentant le président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion*

M. Michel PELTIER, *représentant la présidente du CA du Conservatoire du Littoral*

M. Gérard ROMITI, *Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*

M. Christophe VERHAGUE, *représentant le secteur professionnel de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, désigné par le ministre chargé de l'énergie*

Assistaient également à la réunion :

M. Christian BARTHOD, *Commissaire du Gouvernement*

Au titre de l'Agence des aires marines protégées

M. Thierry CANTERI, *Directeur délégué du Parc national marin d'Iroise*

Mme Patricia CROZON, *assistante de Direction*

M. François GAUTHIEZ, *directeur du département appui aux politiques publiques*

Mme Chantal GAUTIER, *Agent comptable*

M. Laurent GERMAIN, *chargé de mission*

M. Olivier LAROUSSINIE, *Directeur*

M. Gildas LE CORRE, *Directeur délégué du Parc naturel marin du Golfe du Lion*

Mme Maëleann LE DIAGON, *Secrétaire générale*

Au titre des autres correspondants

Mme Claire COUTANT, *MEDDE*

Au titre du contrôle financier

M. Didier JARNIGON, *Contrôleur financier*

Au titre du Parc national de Port-Cros

M. Nicolas GERARDIN

Absents ou excusés :

M. Éric BANDEL, *représentant le secteur professionnel des Transports maritimes, désigné par le ministre chargé des Transports*

M. Jérôme BIGNON, *personnalité qualifiée*

M. Gilles BOEUF, *personnalité qualifiée*

M. Emmanuel CAILLOT, *Forum des aires marines protégées*

M. Emmanuel CARLIER, *Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord*

M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, *Association des Maires de France*

M. Sébastien FLORES, *MEDDE*

Mme Sidonie FOLCO, *représentante du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports*

Mme Odette HERVIAUX, *sénatrice*

M. Marcel JOUVE, *représentant du ministre des Affaires étrangères*

M. Roger LE GOFF, *Président du Comité de pilotage d'un site Natura 2000 ayant une partie maritime*

M. Ferdy LOUISY, *président du CA de l'Établissement public d'un parc national ayant une partie maritime*

M. Pierre MAILLE, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise*

M. Didier PETITJEAN, *représentant du ministre chargé du domaine de l'État*

M. Antoine PICHON, *représentant le Président du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance et des Sports nautiques*

M. Vincent RIDOUX, *Président du Conseil Scientifique*

Mme Chantal SIMON-GUILLOU, *Assemblée des Départements de France*

Mme Christine SOURD, *représentante des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, WWF*

Ordre du jour

1 – Approbation de l'ordre du jour.....	7
2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2014.....	8
3 – Approbation du budget rectificatif n° 2 2014.....	8
4 – Approbation du programme de travail 2015 et du budget primitif 2015.....	10
5 – Approbation du plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe de Lion	28
6 – Avis sur la charte du parc national de Port-Cros.....	31
7 – Approbation de l'adhésion de l'Agence à divers organismes (GIP de préfiguration du musée des phares de Brest, GéoMayotte, association Mars, association des plaisanciers de Mayotte)	35
8 – Colloque national des aires marines protégées 2015 : résultats de l'appel à contributions	39
9 – Questions diverses.....	46
Préparation du troisième contrat d'objectifs.....	46
Agence française pour la biodiversité.....	46
Naufrage du Célacanthe.....	48
Conseil de gestion Agoa.....	49

(La séance est ouverte à 14 h 05 sous la présidence de M. Giacobbi.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, je vous remercie d'être présents.

Puisque nous sommes tous là et que la protection du milieu maritime est consubstantielle de la pêche en mer et de ses représentants, vous allez assister à une entente qui ne vous a pas échappée entre le Comité national des pêches, qui est représenté par une personne originaire du Cap Corse, et l'Agence nationale des aires marines protégées, représentée par une personne originaire du centre de la Corse. Nous ne l'avons pas fait exprès.

Nous avons fait exprès de signer la convention, mais pas de nous retrouver là l'un et l'autre. Ce n'est pas l'objet d'une conspiration insulaire et amicale.

Nous devons signer une convention-cadre entre l'Agence des aires marines protégées et le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, pour la mise en œuvre de politiques publiques environnementales maritimes, sachant qu'il s'agit d'une convention-cadre. Partager les informations et les connaissances et mener des travaux en commun en valorisant l'expertise des professionnels est l'enjeu, entre autres, de la coopération que nous pourrions avoir avec les comités régionaux des pêches dans le cadre de Natura 2000. Cela a fait couler assez d'encre, de l'énergie et quelques larmes. Nous avons aujourd'hui atteint un niveau de bonne coopération.

C'est plus généralement le fait qu'il n'y a pas de parc marin ou d'aire marine protégée sans la contribution des pêcheurs.

D'une certaine manière, la pêche s'accommode et bénéficie aussi de la protection marine.

C'est la raison pour laquelle nous avons signé tous les deux, ainsi que M. Olivier Laroussinie.

M. ROMITI.- Au nom de la profession et de la pêche française, je suis très heureux de signer cette convention, car cela veut dire qu'il y a une prise de conscience et que la pêche professionnelle évolue.

Nous créons actuellement le pêcheur de demain. Nous faisons en sorte qu'il y ait, en plus du partage de ces richesses, un partage de la connaissance et du savoir et surtout, que l'on arrive un jour, au plus haut niveau, à prendre conscience de ce qu'est le patrimoine maritime français. C'est quelque chose que j'appelle de tous mes vœux.

Le Président, M. Paul Giacobbi, a précédemment souligné que nous sommes tous les deux des îliens. C'est peut-être pour cette raison que nous avons un faible pour les îliens du monde qui sont nos cousins germains.

Je suis très fier de pouvoir signer cette convention qui nous lie, pêcheurs professionnels, scientifiques, usagers, Marine nationale et tout le monde. Je vous remercie.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, je dois également indiquer que certaines personnes sont excusées :

- M. Emmanuel Carlier, préfet de la Manche, qui a donné pouvoir à M. le préfet de l'Atlantique ;

- Mme la sénatrice Odette Herviaux ;

- M. Jean-Yves de Chaisemartin que j'ai eu le plaisir de rencontrer lors des Assises de l'économie maritime ;

- Mme Chantal Simon-Guillou ;

- M. Ferdy Louisy ;

- M. Pierre Maille ;

- M. Roger Le Goff ;

- Mme Christine Sourd qui a donné pouvoir à M. Cressens ;

- M. Gilles Bœuf, membre de notre Conseil d'administration et aussi l'un des préfigurateurs de l'Agence pour la biodiversité,

- M. Jérôme Bignon qui ne siège pas ici en tant que sénateur, mais en tant que personnalité qualifiée ;

- M. Éric Banel.

Je voulais souhaiter la bienvenue à plusieurs nouveaux (ou plus ou moins nouveaux).

M. Masséaux est le Président du Parc de Mayotte. Nous l'avons déjà vu à plusieurs reprises au Conseil d'administration quand il représentait M. Maoulida Soula qui nous a malheureusement quittés. Je suis très heureux de vous recevoir, mais triste du départ de votre prédécesseur.

M. Michel Moly est le Président du Parc du Golfe du Lion. Nous l'avons vu également à bien des reprises et nous sommes très heureux de l'accueillir de manière définitive. La disparition du Président Christian Bourquin a été, pour ceux qui le connaissaient et dont je faisais partie, un choc considérable. Ne serait-ce qu'à l'Agence, j'ai pu mesurer son dynamisme, sa détermination, sa volonté, son franc-parler et son désir, non seulement au plan local pour le Golfe du Lion, mais également au plan national, d'aider la protection maritime à travers toute une série d'initiatives, y compris par des amendements qu'il avait fait voter au Sénat.

M. Dominique Godefroy représente les Estuaires picards et la mer d'Opale. Il est actuellement le Vice-président de la communauté de communes de Boulogne et le directeur du centre Ifremer de Boulogne. Nous sommes très heureux d'accueillir un Boulonnais parmi nous.

Nous passons à l'ordre du jour proprement dit.

Nous avons dû différer la tenue de ce Conseil d'administration. Nous avons eu le bureau qui le précède et qui le prépare.

Il y a eu un petit changement dans le budget que nous allons vous présenter. Ce changement manifeste une fois de plus la sollicitude de l'État à notre égard, notamment l'inquiétude au sujet d'éventuels excès de notre fonds de roulement, qui ont été allégés comme il convient. C'est la règle. Cela ne pose pas de problème majeur. C'est la raison pour laquelle je le prends sur le ton de l'humour.

1 – Approbation de l'ordre du jour

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il faut approuver l'ordre du jour.

Il comporte :

- le budget rectificatif,
- le programme de travail et le budget primitif 2015,
- l'approbation du plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion,
- notre avis sur la charte du Parc national de Port-Cros qui n'a pas l'immense avantage d'être placé sous la direction de l'Agence des aires marines protégées. Néanmoins, il nous faut donner notre avis au sujet de sa charte.

Nous devons ensuite avoir des questions mineures ou relativement secondaires.

Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à cet ordre du jour qui a été approuvé par le Bureau.

(En l'absence d'opposition, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.)

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2014

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous devons approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 2 juillet 2014. Tout le monde l'a-t-il reçu ? Avez-vous des observations au sujet de ce procès-verbal ?

(Dénégation générale.)

Il n'y en a pas. Nous allons le considérer comme approuvé.

Si vous avez un regret, faites en sorte qu'il se manifeste avant la fin de la séance ou peu de temps après.

(En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.)

3 – Approbation du budget rectificatif n° 2 2014

Mme LE DIAGON.- Le budget rectificatif qui vous est présenté a pour objectif de tenir compte de la modification du montant de la subvention pour charge de service public en 2014, qui était initialement arrêtée à la somme de 22 139 677 € nets de réserve. Ce montant est désormais fixé à 19 372 217,38 €, soit une diminution de 2,7 M€.

Cette modification est répartie dans le budget rectificatif de la façon suivante : un peu plus de 700 000 € sont portés en diminution des prévisions de dépense et le reste, soit 2 M€, est constitué d'une reprise sur le fonds de roulement.

La perte initialement prévue dans le budget rectificatif n° 1 de 490 000 € est portée à 2,490 M€ dans ce budget rectificatif n° 2.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il s'agit de l'allègement de notre problème de fonds de roulement, auquel j'ai fait allusion à l'instant.

Ce sont des sommes non négligeables. Il faudrait que le directeur nous indique quelle portée réelle cela peut avoir ou non sur notre fonctionnement.

M. LAROUSSINIE.- Je vous remercie, monsieur le Président.

Cela n'aura pas de conséquence sur 2014 puisque cette modification en fin d'année ne change pas le programme de travail.

Elle a un impact direct sur notre fonds de roulement en le ramenant à un niveau suffisant, notamment pour passer le début de l'année, sachant que nous avons structurellement un besoin en fonds de roulement négatif : n'étant pas une société de production, nous effectuons nos dépenses après avoir eu nos recettes et pas le contraire. Cela fait que nous avons toujours des dettes auprès de nos fournisseurs qui nous assurent de la trésorerie. Nous n'avons pas d'inquiétude à avoir de ce point de vue.

Cela a impacté la préparation du budget de l'année prochaine, mais assez peu. La seule chose remise en cause est une option qui aurait été – et qui ne l'est plus – de financer l'extension du siège à Brest sur notre fonds de roulement. Nous n'aurons pas le fonds de roulement pour faire cette opération immobilière, mais nous n'avons pas touché au cœur du programme de travail. Je reviendrai sur ce point en vous présentant ce programme de travail.

Il y a des tensions, mais comme l'a dit M. le Président, il n'y a pas péril en la demeure. Cette diminution du dernier versement de notre subvention a simplement eu pour conséquence de faire une reprise sur le fonds de roulement de 2 M€ au lieu des 500 000 € prévus.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il ne s'agit pas de mesures discriminatoires ou répressives vis-à-vis de cet établissement public, mais simplement d'une application d'une norme nationale, par laquelle l'État veille à ce que ses établissements publics ne meurent pas d'un excès de fonds de roulement. Personne ne va mourir d'un excès de fonds de roulement, en tout cas pas nous. Cela vaut pour tout le monde : des universités à toutes sortes d'organismes spécialisés.

Il doit simplement y avoir un débat afin de savoir si cela mettrait en cause la sécurité des programmes, voire la sécurité financière d'un établissement.

Comme vous l'a expliqué M. Laroussinie, il y a une ressemblance imprévue entre le grand commerce, les hypermarchés et l'Agence des aires marines protégées : elle a un besoin en fonds de roulement négatif. Nous ne vendons pas grand-chose, mais nous faisons comme eux : nous faisons attendre les fournisseurs. Notre cycle fait que nous n'avons pas besoin d'un fonds de roulement excessif. Nous n'en avons d'ailleurs plus.

Rapporté en jours, combien le fonds de roulement actuel représente-t-il ?

M. LAROUSSINIE.- Je pense qu'il doit représenter un mois et demi.

Mme LE DIAGON.- C'est cela.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous sommes donc dans la norme qui tendrait à nous rapprocher du mois plutôt que du trimestre.

Désirez-vous présenter des observations ?

M. GALLET.- En tant que représentant du personnel, je voterai contre ce budget rectificatif, car il obère la possibilité de remettre en état les locaux de la capitainerie qui sont actuellement occupés dans des conditions un peu précaires.

Enfin, c'est un signal un particulier qui est donné dans le cadre de la création de l'AFB. Les services support s'inquiètent de savoir s'ils ne seront pas délocalisés. Le fait de ne pas engager les travaux de réfection des locaux de la capitainerie risque de les inquiéter outre mesure.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je n'irai pas jusqu'à dire que j'approuve ce que vous venez de dire, mais cela me paraît marqué au coin du bon sens.

Nous n'en voyons pas l'incidence sur le programme 2014, mais nous la verrons incontestablement sur le programme 2015, puisque nous souhaitons utiliser cet excès de fonds de roulement pour financer des travaux qui représentaient, d'une certaine manière, une économie ; il s'agissait d'abandonner des installations magnifiques et très intéressantes, mais relativement coûteuses en location, pour intégrer un bâtiment qui se trouve immédiatement derrière le bâtiment de l'Agence. Cela aurait été une bonne chose.

Nous prenons acte de ce qui est dit par le représentant du personnel.

M. LAROUSSINIE.- J'ai dit que cela éliminait cette option, mais il existe d'autres options de financement que nous allons chercher avec le ministère de Tutelle.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je ne suis pas certain que la réponse suffise à la question.

M. GALLET.- Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je tiens à répéter que ce n'est pas un comportement discriminatoire, punitif ou répressif à l'égard de cette activité en général ou de cette Agence en particulier, mais que c'est la norme appliquée partout dans la République, pour tout établissement de quelque nature qu'il soit et qui dépend de l'État.

Cela couine partout, parfois à raison et parfois à tort. Nous sommes entre les deux. Cela n'a pas trop d'effet immédiat. Nous allons chercher avec la Tutelle qui, jusqu'à présent, ne nous a spécialement maltraités — au contraire — des solutions propres à permettre cette opération dont je rappelle qu'elle est, à terme, génératrice d'économies, puisqu'elle consiste à rapatrier et à centraliser à quelques centaines de mètres. Ces locaux nous appartiendront et ils ne coûteront pas de loyer.

Cela dit, ce budget rectificatif, compte tenu des incidences qu'il a sur le budget primitif 2015, est la raison pour laquelle nous avons repoussé ce Conseil d'administration.

Désirez-vous présenter d'autres observations ?

(Non.)

Je crois que tout a été dit. Nous allons mettre aux voix ce budget rectificatif. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. Qui le rejette ? Qui s'abstient ?

(Le budget rectificatif n° 2 2014 est adopté à la majorité des voix, une personne votant contre.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Le message est passé. Nous abordons le point suivant.

4 – Approbation du programme de travail 2015 et du budget primitif 2015

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- M. Laroussinie va vous éclairer au sujet des pistes qui nous permettraient, le cas échéant, de financer notre déplacement et bien d'autres choses qui peuvent nous poser problème.

M. LAROUSSINIE.- Je vais vous présenter rapidement un résumé du programme de travail.

Ensuite, Mme Le Diagon et Mme Gautier vous présenteront les aspects plus formellement budgétaires.

Nous avons décidé, cette année, de regrouper le programme de travail et le budget, car lors de chaque réunion qui traite de ces sujets, M. le Président les regroupe.

Ce programme a été établi dans un contexte budgétaire difficile. Je ne parle pas de celui de l'Agence, mais de celui de l'État. Les moyens de l'Agence sont préservés, mais celle-ci est confrontée à l'élargissement de son périmètre en raison de la création des parcs naturels marins, de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin, d'une préparation de programmes de surveillance et de mesures qui vont devenir des programmes à mettre en œuvre, ce qui n'est pas la même chose que de les préparer.

2015 sera une année charnière. Je ne vous annonce aucune résolution, mais simplement des avancées dans les dossiers de créations que vous avez déjà vus, le développement de la gestion de tout ce qui a été créé les années précédentes et cette modification substantielle qui va commencer pour la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.

En reprenant les choses selon les orientations stratégiques de l'Agence, notre première orientation stratégique est de contribuer à atteindre ou à maintenir le bon état écologique des milieux marins.

Le premier grand volet passe par la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la création et la gestion des aires marines protégées.

Au titre de la création, l'un des projets qui devraient avancer de façon substantielle en 2015 est la création d'une grande aire marine protégée aux Marquises. C'est le calendrier adopté par le gouvernement de Polynésie auquel nous apportons un appui technique. Il prévoit un aboutissement de cette démarche d'ici la fin de l'année 2015.

Nous en sommes à la phase de définition d'une aire marine protégée pour l'océan Austral, en lien avec les TAAF.

Nous avons des projets de parcs naturels marins qui avancent, en Martinique notamment et autour du Cap Corse. Je ne vous promets pas une conclusion en 2015, car nous commençons à peine le travail. L'équipe se met en place, en collaboration avec l'Office pour l'environnement de la Corse. Il devrait commencer ses travaux au cours de l'année 2015.

En 2015, il est également prévu l'extension de Natura 2000 au large. Les travaux scientifiques ont été réalisés. La consultation est en cours. Ce dossier devrait être finalisé dans le courant de l'année 2015.

Concernant les questions de gestion, nous sommes évidemment toujours à la poursuite de la rédaction des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 en mer. Je dis « à la poursuite » car il y en a beaucoup à faire. Nous avons voulu attaquer tout de front et c'est un peu désespérant, car nous avons l'impression de ne pas avancer.

Nous allons nous réorganiser pour identifier ceux que nous avons l'intention de finir, quitte à reculer le calendrier pour quelques autres et donner un peu de visibilité aux acteurs concernant cette activité.

En 2014, la grande aire marine protégée de la mer de Corail, qui est la plus grande du monde, a été créée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Nous démarrons les travaux de rédaction de son plan de gestion, en lien avec le service maritime du Gouvernement et à la demande du Gouvernement, bien entendu.

Le sanctuaire Agoa a maintenant un conseil de gestion qui est installé. Vous trouverez dans votre dossier la liste des membres. Il doit maintenant se réunir pour commencer son

travail : élire un Président, des Vice-présidents et un Bureau et surtout, commencer à travailler sur les mesures qu'il serait amené à proposer.

Comme vous le savez, nous bénéficions d'un financement de l'Union européenne au titre du programme Life + pour la pêche à pied. C'est un programme assez important : un projet de 4 M€ qui occupe pas mal de place dans notre programmation. Nous sommes au cœur du sujet en 2015 : les deux années pleines seront 2014 et 2015. Ce projet couvre beaucoup de terrain et apporte de nombreuses informations. Il touche une population qu'on avait un peu de mal à aborder, parce qu'elle n'est pas représentée par des structures représentatives. Nous attendons beaucoup de progrès de cet investissement important que nous effectuons actuellement, grâce à ce financement européen.

En termes de mise en œuvre de gestion, les parcs naturels marins progressent. Vous verrez aujourd'hui le plan de gestion du Golfe de Lion. Ce sera le troisième parc naturel marin avec un plan de gestion. Ce parc marin doit être en pleine gestion. Il ne sera peut-être pas en pleine possession de ses moyens en 2015, mais il n'y a aucune inquiétude à avoir : ce sont des choses qui doivent se développer progressivement.

Je vous rappelle – nous vous l'avions déjà annoncé – le Colloque national des aires marines protégées du 6 au 8 octobre 2015 à Brest.

Nous souhaitons que le Conseil d'administration de l'Agence soit le comité de pilotage de ce colloque. Vous verrez ensuite le résultat de l'appel à contributions que nous avons fait. J'espère que vous aurez l'occasion de discuter au sujet des correctifs qu'il faudrait apporter à cette programmation issue de l'appel à contributions. Certaines contributions auraient été souhaitables. Je pense que le Conseil d'administration pourrait les solliciter, même si elles ne se sont pas faites de façon spontanée.

L'autre grand volet de cette première orientation stratégique est la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.

En 2015, les deux événements majeurs sont la transmission à Bruxelles du programme de surveillance. Nous sommes en appui à la Direction de l'eau et de la biodiversité pour faire ce rapportage. Le travail sur le programme de surveillance est fait. Il reste du travail à faire sur la programmation elle-même afin de savoir qui fait quoi, combien cela coûte et comment on met en œuvre. J'en reparlerai dans un instant.

Concernant le programme de mesures, à partir du 19 décembre, nous serons dans la phase de consultation du public. En 2015, nous serons dans une phase de conclusion. L'Agence est simplement en appui à la Direction de l'eau et de la biodiversité et aux DIRM, puisque c'est principalement à cette échelle que se traitent les choses.

Outre-mer, la conférence environnementale de l'année dernière avait décidé de mettre en œuvre une expérimentation dans deux régions concernant des plans prioritaires pour le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux. Je crois savoir que la Guyane et la Polynésie seraient retenues. L'Agence apportera un appui aux services locaux qui mettront en œuvre cette expérimentation.

Notre deuxième orientation stratégique est le développement de la connaissance et de l'expertise, notamment la collecte de données.

Nous finissons actuellement le premier cycle des survols des mammifères et des oiseaux marins : le programme REMMOA. Nous terminons avec la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. Cela va légèrement déborder sur le début de l'année.

Nous serons surtout capables, en 2015, d'organiser une interprétation et une restitution de l'ensemble du premier cycle, ce qui nous permettra tout d'abord de faire connaître les résultats et ensuite d'affiner la programmation d'un deuxième cycle, que nous espérons commencer à mettre en place pour qu'une première campagne ait lieu en 2016.

Nous avons un projet de campagne aux Antilles, en appui à la création du Parc naturel marin de la Martinique.

La situation est assez simple à décrire : dès qu'on s'éloigne de la côte, on n'a plus aucune information. On pourrait aller tracer des lignes très au large sans savoir de quoi il en retourne.

Nous espérons pouvoir, dans le délai de préparation du projet, monter une campagne qui permette d'avoir un minimum de renseignements et d'éclairer la décision. Une décision sera prise à défaut, mais si on arrive à la documenter, elle n'en sera que meilleure.

Nous sommes toujours dans les travaux de valorisation de la campagne que nous avons réalisée aux Marquises, notamment avec la publication d'un ouvrage avec les scientifiques et l'organisation de quelques restitutions au travers de colloques ou de présentations au grand public.

Le développement de la connaissance est une orientation stratégique dans laquelle nous n'avons pas investi autant que nous l'aurions espéré lors de la mise en œuvre du contrat d'objectifs, qui est en cours et qui se termine cette année.

Des opérations significatives ont tout de même eu lieu, notamment celle de la création du groupement d'intérêt scientifique HOM'MER qui, comme son nom l'indique, s'intéresse aux relations entre l'homme et la mer en général et, évidemment, aux aires marines protégées pour ce qui nous intéresse le plus. Ce GIS organise un séminaire de lancement en 2015.

J'ai mentionné sur la diapositive les conventions de partenariat avec les comités régionaux des pêches maritimes et de l'aquaculture. L'année dernière, cela avait fait l'objet de difficultés, notamment en raison du passage du financement de Natura 2000 en mer de l'Administration à l'Agence. Je pense que nous avons surmonté cette phase et que nous avons à peu près trouvé les bons niveaux de coopération avec chacun des comités régionaux, sachant que la situation doit s'adapter aux réalités locales et aux implications de chaque comité.

La troisième orientation stratégique concerne l'international.

Nous sommes dans une phase un peu décroissante après IMPAC3. L'investissement était encore assez important cette année pour le congrès mondial des parcs au cours duquel nous sommes allés rendre compte d'IMPAC3 et faire une présentation de ses résultats. C'est derrière nous.

Nous allons certainement participer au montage d'IMPAC4, mais comme simple membre du comité de pilotage.

Certains projets financés au niveau européen se terminent. Nous serons dans les exercices de colloque final, de séminaire final et de présentation des résultats, notamment dans la Manche, avec le projet VALMER, qui regardait les questions de valorisation des services écosystémiques, et le projet PANACHE, qui s'intéressait à ce qu'est un réseau complet d'aires marines protégées dans la Manche.

En 2015, nous terminons le projet PACIOCEA dans le Pacifique. Il s'agit d'un autre projet financé par l'Europe, dans le cadre du financement BEST. Ce projet était à l'amont d'une planification spatiale à l'échelle du Pacifique sud ; il visait à représenter les enjeux et à

faciliter le débat entre les pays du Pacifique sud sur la création d'aires marines protégées et, de façon plus générale, la planification spatiale.

Le côté très positif des choses est que d'autres projets de coopération existent, notamment financés par l'Allemagne et par les Australiens. Ceux-ci s'intéressent à des questions de planification spatiale. Nous sommes bien intégrés dans ces différentes initiatives. Il est bien conçu que notre contribution au travers de PACIOCEA va être reprise par les autres. Au-delà de notre projet, il y aura une suite. Notre partenaire principal est le programme régional océanien pour l'environnement, qui assure le contact avec les organisations régionales et les pays de la zone.

De façon plus anecdotique, nous préparons actuellement un projet de coopération au nord-est de l'Amérique latine, appelé MAMACOCOSEA, au sujet des mammifères marins. Suite au premier inventaire que nous avons réalisé en Guyane concernant les mammifères et les oiseaux marins, nous en avons découvert une quantité et une richesse assez fabuleuse. Depuis, les contacts ont prospéré avec les pays voisins pour essayer de monter ensemble un projet alliant les connaissances, les discussions avec les acteurs et des propositions de mesures pour conserver les mammifères marins.

Je termine par le sanctuaire Agoa. L'un des objectifs est l'internationalisation d'Agoa. Nous sommes assez actifs dans la Caraïbe pour essayer convaincre d'autres pays de déclarer des sanctuaires.

Nous avons aussi poussé pour qu'Agoa puisse être jumelé avec des sanctuaires existants. C'est le cas en Jamaïque et aux États-Unis. C'est aussi désormais le cas avec le parc Saguenay-Saint-Laurent au Canada, car les mêmes baleines fréquentent les eaux des Antilles françaises et le parc de Saguenay-Saint-Laurent.

Je vous présente un petit zoom sur les moyens alloués aux parcs naturels marins en 2015. Les graphiques vous ont été remis sur table.

Un des graphiques montre la réalité de la montée en puissance progressive, même si elle est peut-être un peu trop lente, des moyens des parcs naturels marins.

Les barres les plus à droite sont celles des parcs naturels marins qui ont un plan de gestion ou qui vont bientôt en avoir un, comme le Golfe de Lion.

Je conclurai sur cette image en disant de nouveau que, évidemment, notre budget est contraint, mais *a priori*, en 2015, nous sommes encore dans la dynamique des projets que nous avons lancés.

Vous aurez une discussion au sujet de notre contrat d'objectifs 2015-2017. Nous vous le redirons ensuite. Une réunion spéciale du Conseil d'administration traitera ce sujet. Elle aura lieu fin janvier. C'est à ce moment qu'il y aura éventuellement lieu de discuter des ajustements, pour coller aux moyens que nous pouvons espérer avoir afin de mettre en œuvre ce programme de travail.

Je vous propose d'enchaîner sur les questions budgétaires.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce sera comme vous le souhaitez. Les questions budgétaires ne sont jamais que la traduction financière et technocratique de ce qui vient d'être dit.

Vous pouvez brièvement présenter le budget proprement dit, puis ouvrir la discussion.

Mme LE DIAGON.- Le budget 2015 est bâti sur l'hypothèse d'une subvention de 22 003 307 € nette de réserve.

Un graphique vous présente l'évolution de la subvention et des autres financements de l'Agence.

L'évolution de la subvention pour charge de service public présente une augmentation de 2,6 M€ en regard du budget rectificatif n°2 de 2014. Elle est globalement stable ou légèrement en baisse en regard du budget initial 2014.

Les autres ressources de l'Agence représentent une part moindre et sont, comme les années précédentes, essentiellement constituées de recettes issues de projets européens qui ont été cités : VALMER, PACIOCEA et le programme pêche à pied notamment.

L'ensemble des autres recettes représente un montant prévisionnel de 1 511 595 €.

Les dépenses de fonctionnement, hors masse salariale, s'élèvent à 11 883 301 €.

Hors masse salariale, nous avons prévu une enveloppe d'environ 2,7 M€ de charges courantes et de 9 183 301 € de dépenses sur projets, qui représentent 77 % des dépenses de fonctionnement hors masse salariale. Elles sont globalement en baisse d'environ 1 M€ en regard du BR n° 2 2014.

Les dépenses de masse salariale passent de 10 895 178 € à 11,8 M€ en 2015.

Le périmètre de la masse salariale évolue sur deux points.

Premièrement, au cours des années précédentes, la présentation de l'enveloppe de la masse salariale était hors tickets restaurant. Nous avons pris l'habitude, qui n'était pas la bonne, de ne pas les présenter dans la masse salariale. Cela représente un impact à la hausse de 200 000 €.

Deuxièmement, dans les modalités de décompte des emplois, un guide du décompte des emplois des opérateurs a été publié fin août. Il a conduit à modifier l'implication de certains postes. Les volontaires au service civil de plus de 25 ans et les mises à disposition entrantes contre remboursement ne consomment pas d'emplois et sortent totalement de nos plafonds. Nous avons l'habitude de vous présenter les chiffres sous plafond et hors plafond. Ces postes sortent totalement des chiffres, y compris du hors plafond.

Les dépenses liées aux réservistes, aux mises à disposition contre remboursement, aux engagés dans le service civique de moins de 25 ans et aux stages sont désormais imputées en fonctionnement.

Ce changement a un impact à la baisse sur la masse salariale d'environ 500 000 €.

Étant donné ces changements de décompte dans les plafonds d'emploi, un graphique présente l'évolution des ETP sous plafond avec une stabilité en 2015, vis-à-vis de 2014, de 145,3 ETP.

La courbe rouge représente la totalité des équivalents temps plein travaillés (ETPT), pour prendre en compte ceux qui sont sous plafond, hors plafond ou ceux qui sont passés hors champ. Ils s'élèvent à 237 ETPT si on prend l'ensemble des périmètres.

À périmètre constant, l'augmentation des prévisions de dépenses de masse salariale est de 1,2 M€. Elle découle principalement de l'impact en année pleine des recrutements 2014, sous plafond et hors plafond, et de l'augmentation des possibilités de recrutement de contrats courts en 2015 puisque le plafond d'ETPT est porté à 157 au lieu de 147 en 2014.

Certaines modifications et évolutions réglementaires ont un impact, notamment le changement de rythme de versement des indemnités d'éloignement des fonctionnaires affectés outre-mer, la mise en place progressive d'une majoration outre-mer à Mayotte suite à la départementalisation, à la refonte des grilles de catégorie C et à la titularisation des

premiers agents dé-précarisés qui aura un impact sur la masse salariale à compter de septembre.

Les dépenses d'investissement, en 2015, s'élèvent à 1 M€.

Les dépenses prévues concernent notamment l'acquisition de moyens nautiques. C'est le solde de l'achat de deux bateaux prévus pour le Parc naturel marin d'Iroise, pour 464 000 €, et des acquisitions de véhicules, notamment pour les nouveaux sites : Arcachon, la Corse, etc. L'achat de quatre véhicules est budgété.

Il s'agit aussi des frais d'installation de nouveaux sites : Arcachon, la Corse et Pertuis-Gironde. Nous avons budgété des dépenses d'investissement pour l'ensemble de ces sites.

Nous prévoyons l'acquisition de matériels scientifiques divers pour 105 000 €.

Des dépenses sont également prévues pour le changement d'outils comptables suite à une réforme dont nous vous avons déjà parlé en Conseil d'administration : la mise en place du décret GBCP : gestion budgétaire et comptable publique aura un impact sur notre outil. Il faut prévoir une évolution de cet outil.

Ces dépenses sont financées à travers notre capacité d'autofinancement à hauteur 444 000 € et par une reprise sur le fonds de roulement à hauteur de 557 273 €.

Vous trouverez également, en annexe des documents budgétaires, la cartographie des risques de l'Agence.

Le décret du 7 novembre 2012 dispose que chaque organisme mette en place un dispositif de contrôle interne et comptable. Il a pour objet la maîtrise des risques intrinsèques à la gestion d'un établissement de ce type.

Cette cartographie des risques est un document élaboré en interne. Elle procède d'une autoévaluation. Elle identifie, au regard de chacun des risques potentiels, les principales mesures correctives qu'on peut envisager. Celles-ci sont également jointes au dossier.

Les principales fragilités identifiées ne présentent rien de majeur. Des progrès sont à faire concernant la correspondance entre notre inventaire physique et notre inventaire comptable. Pour y parvenir, nous avons identifié des correspondants chargés de l'inventaire pour chaque site. Nous devons sécuriser notre procédure de paie, car un seul agent assure cette mission. Il a été nécessaire de former un agent supplémentaire. Nous devons améliorer la qualité de l'information comptable en matière de recettes, et notre process doit être plus formalisé pour mieux suivre cette information. Nous constatons enfin régulièrement des erreurs dans la tenue des régies. Des rappels aux régisseurs ont déjà lieu. Il nous faudra peut-être envisager la mise en place de cartes d'achat pour faciliter ces dépenses et mieux les encadrer.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT. - Les hostilités sont ouvertes.

M. CRESSENS. - Ma première remarque concernera la mission aux Antilles. Elle est globalisée dans la mission Martinique.

C'est intéressant d'avoir ce tableau, mais j'ai des compléments à vous demander, car il n'y figure ni la Polynésie ni la Nouvelle-Calédonie.

M. LAROUSSINIE. - Ce tableau présente les parcs naturels marins.

M. CRESSENS. - Il serait intéressant de savoir quel investissement l'Agence effectue dans ses territoires.

Pour la Martinique, vous avez parlé de la mission Antilles. Je pense que c'est dans la mission Martinique. Sera-t-elle plus large ?

M. LAROUSSINIE.- Non. C'est compté à part. Ce que vous voyez correspond uniquement aux dépenses liées à la mission d'étude et à son fonctionnement.

M. CRESSENS.- Pour la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie, pourrions-nous connaître l'investissement de l'Agence en fonctionnement et en missions scientifiques, notamment pour la mer de Corail, par exemple ?

M. LAROUSSINIE.- On peut savoir cela.

Maëlenn, nous avons une annexe, normalement. Dans notre rapport d'activités, il se trouve toujours une annexe concernant l'outre-mer, qui détaille ce que nous avons dépensé.

M. CRESSENS.- Nous avons l'annexe. Elle globalise et n'indique pas géographiquement les montants.

Mme LE DIAGON.- À la dernière page de cette annexe, vous avez le détail des dépenses outre-mer présentées par domaine d'activité.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il faudrait faire apparaître clairement les dépenses afférentes à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie.

Ce serait d'autant plus significatif que, dans ces zones qui sont des territoires d'outre-mer, notre action se fonde sur une convention avec les pays en question : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie qui, bien que faisant partie de la France, ont un statut faisant que la protection maritime est une responsabilité de leur territoire respectif. Néanmoins, par convention, le Gouvernement de ces territoires convient, avec l'Agence des aires marines protégées, de nous confier une activité à titre gratuit essentiellement.

C'est très important, car il s'agit de territoires lointains, mais ce n'est pas marginal. C'est même central en regard du fameux domaine maritime français de 11 millions de kilomètres carrés, qui est en partie composé par ces territoires.

Si nous arrivons à le trouver au cours de la séance, nous vous le donnerons. Cela m'intéresserait moi-même beaucoup de savoir ce qu'il en est exactement.

M. LAROUSSINIE.- Nous mettrons le détail dans le rapport d'activités. Nous ne le trouverons pas au cours de la séance.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Ce sera communiqué aux membres du Conseil d'administration, de manière à avoir une vision globale des choses.

M. VERHAGUE.- Dans le budget des parcs naturels, nous nous interrogeons sur le fait qu'aucune masse salariale n'est allouée au futur Parc de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis alors que, sauf erreur de ma part, Mme la ministre souhaiterait que ce parc entre en service en 2015.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le fait que la mission du Golfe normand-breton est bien dotée en masse salariale et en budget de fonctionnement, alors qu'à notre connaissance, ce Parc ne doit pas voir le jour à court terme, en tout cas pas l'année prochaine.

M. LAROUSSINIE.- Pour Gironde et Pertuis, le parc n'étant pas créé, nous n'avons pas programmé de moyens particuliers.

Les expériences précédentes ont montré que, chaque fois que nous avons pris les devants, nous avons été démentis par le calendrier réel. Je prendrai pour exemple Arcachon :

nous avons prévu des moyens en 2014 et je crois que nous les avons même déjà prévus en 2013.

Nous attendrons que le Parc soit créé. Même s'il l'est en début d'année 2015, le temps de mettre en place le Conseil de gestion et de recruter le directeur, je ne crois pas qu'il y ait vraiment une incidence sur le budget 2015. Au pire, ce serait en fin d'année et nous pourrions le faire sans que cela pose forcément un problème budgétaire.

Pour la mission du Golfe normand-breton, nous sommes peut-être trop optimistes. Nous attendions une décision « stop » ou « go ». Pour le moment, si la mission est dotée, elle s'occupe d'autres choses que du projet de parc, car les moyens sont affectés principalement au sujet Natura 2000 VALMER pour le compte des antennes Manche-Mer du Nord et de l'Atlantique.

Rassurez-vous. C'est la prévision. Je sais comme vous qu'on va probablement nous demander de temporiser. Nous continuerons, comme nous l'avons fait en 2014, à profiter en 2015 de ce manque de travail pour le Golfe normand-breton pour renforcer les antennes Natura 2000. Comme je vous l'ai dit, le projet VALMER se termine en 2015. Cet effort pourra se faire jusqu'au bout.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- La question était d'autant plus légitime que notre tableau dit qu'il s'agit des moyens alloués aux parcs naturels marins. Par définition, on peut s'interroger sur cette présentation qui consiste, pour l'une des missions, à prévoir l'affectation à un parc naturel marin alors que, en réalité, ce n'est pas exactement ce que l'on prévoit. Il faudrait au moins rectifier notre présentation.

Pour Gironde et Pertuis, en cours d'année, nous serons sans doute prêts à intervenir.

Dans le cadre d'un budget ou d'affectations qui sont relativement serrées, il est vrai que nous n'avons pas tendance à anticiper et que nous nous fions à l'expérience la plus prudente.

À tout le moins, votre question amène une rectification : il ne faudrait pas faire figurer les missions du Golfe normand-breton à ce titre, mais peut-être à un autre titre, afin que les choses soient claires.

M. GALLET.- Si le budget 2015 est maintenu dans les mêmes termes que 2014, ce qui est déjà une bonne chose en soi, je m'interroge sur la façon dont nous allons réaliser le programme de travail 2015, dans la mesure où les hypothèses les plus basses disent qu'il faudrait au minimum la création de 24 postes supplémentaires. Or, le plafond de création d'emplois prévu pour 2015 est très proche de 0, si ce n'est de 0.

Je vais rebondir sur la question précédente : comment allons-nous faire pour les parcs qui viennent d'être créés comme celui d'Arcachon, pour ceux qui vont venir comme Pertuis-Gironde et pour ceux dont les plans de gestion arrivent à terme et dont nous allons discuter, sachant qu'il n'y aura pas d'équipe opérationnelle à mettre en œuvre pour les mettre en place dans les régions ?

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est une merveilleuse et excellente question.

En réalité, de deux choses l'une : ou nous vous répondons par la langue de bois que vous connaissez bien, ou nous vous disons la vérité vraie.

La vérité vraie est que le problème de l'Agence n'est pas un problème de budget en soi. C'est simplement de savoir s'il existe une adéquation entre ce qui nous est demandé et les moyens qui nous sont alloués.

À un moment donné, aucune administration de l'État ne pourra protester parce que la République a les problèmes que l'on sait, comme d'autres, et que, par conséquent, elle doit faire attention à tout.

Dans ce contexte, par rapport à bien d'autres, comme vous le disiez vous-même en filigrane, le fait de maintenir des moyens par les temps qui courent est plutôt une performance, un exploit et quelque chose qui mérite reconnaissance plutôt que protestation.

Ce qui nous pose le plus de problèmes – et, personnellement, depuis que je suis membre de ce Conseil d'administration, c'est toujours le problème récurrent – est de savoir si on nous demande d'aller plus loin dans deux domaines : le problème des études, notamment Natura 2000, et les créations de parcs.

Quand je suis arrivé, je vous rappelle que nous avons souhaité clarifier un peu les choses, c'est-à-dire que lorsque les missions relatives à la création d'un parc étaient achevées, au lieu de continuer à faire croire qu'elles se poursuivaient alors que les personnels étaient affectés à autre chose, nous avons commencé à dire qu'elles étaient achevées.

La clarté n'est toutefois pas totale. La preuve en est : la question que vous avez posée précédemment et qui était justifiée.

Néanmoins, face à cela, nous avons vu certains parcs faire l'objet de décrets de création.

Si l'on prend ce tableau et que l'on se demande quelle est la norme du parc, on voit que c'est 23 ou 15.

La norme haute serait la mer d'Iroise. Pourquoi serait-ce la norme haute, d'ailleurs ? Elle n'est pas spécialement haute. C'est le premier. Ce n'est pas un parc où le personnel est excessif et redondant. Il a ce qu'il faut, là où il faut et comme il le faut. Il fonctionne et nous sommes contents de le montrer.

Je ne dis pas que les autres parcs ont été faits au rabais, mais nous avons tendance à avoir une norme qui s'abaisse.

Nous avons autant de parcs que de questions. Il existe un vrai sujet, me semble-t-il. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous ayons en janvier une discussion au sein du Conseil d'administration et en Bureau au sujet de notre contrat d'objectifs et de moyens, car c'est vraiment le cœur du sujet.

La Tutelle, qui est majoritairement représentée ici et qui a toute légitimité pour nous donner des orientations financières et générales, peut nous dire que nous devons nous estimer heureux d'avoir ce que nous avons et qu'elle ne nous demande pas d'en faire plus. En fait, elle nous demande d'en faire un peu plus, mais il n'y a de contradiction majeure.

À tel endroit, il n'y a pas eu un parc de Vercingétorix à nos jours et il n'y en aura pas pendant quelques années encore.

La question devient très difficile si on prend un décret de création de parc et qu'il existe manifestement une période de latence.

J'ignore ce qu'il en est par comparaison avec les mammifères marins, mais il se trouve que la durée de gestation des parcs doit être légèrement supérieure à celle de l'éléphant. J'ignore ce qu'il en est des baleines. C'est plutôt une durée de gestation de grosse bête et pas de petit animal qui est, en général, plus courte.

Cela prend du temps. Comme chacun sait, sans vouloir faire de critique, il ne faut pas non plus que cela dure quatorze mois quand la norme est neuf.

La norme pour un parc est de trois ans. On peut toujours essayer de retarder l'accouchement d'un mois, de deux mois, de six mois, etc. Au-delà d'un certain temps, cela peut être dangereux pour la mère et l'enfant. On risque d'aboutir à un parc mort-né. Je vous prie de m'excuser pour cette comparaison.

Le vrai débat sera là. Je considère que les moyens dont nous disposons sont une donnée.

Cette donnée, par les temps qui courent, consiste à nous dire que nous avons ce que nous avons.

Nous disons merci. Nous ne pouvons pas manifester en disant qu'il nous en faut plus par les temps qui courent. En revanche, il ne faut pas qu'on nous place dans une situation impossible.

Je ne sais pas de quelle façon répondre, même à des collègues.

Le projet de Parc du Cap Corse démarre, et c'est tant mieux, mais il faut voir quand il aboutira. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en état, étant donné notre budget, de doter le Parc naturel marin du Cap Corse de grand-chose, à part d'une contribution partagée entre l'État, c'est-à-dire l'Agence, et la collectivité de Corse pour une mission de préfiguration, etc. Nous partageons. Ce n'est pas énorme.

Le jour où il faudra faire quelque chose, même en ne le calquant pas sur le modèle Iroise, il faudra tout de même créer quelque chose ou ne rien créer.

Nous avons d'autres questions ailleurs : créons-nous des parcs qui dépassent le lagon dans les faits ou qui restent dans le lagon comme aujourd'hui ? C'est un exemple que vous connaissez bien. Il y a des problèmes juridiques et également des problèmes matériels.

Voilà le cœur de la question. Je souhaite qu'à cet égard, nous ayons une véritable discussion.

Je ne vais pas paraphraser les Écritures qui disent « *car là seront les pleurs et les grincements de dents* » mais, s'il doit y avoir des pleurs et des grincements de dents, c'est moins maintenant qu'au moment de discuter des moyens.

Si l'État nous dit – et nous ne lui demandons pas de le dire trop fort – que nous allons, pour le moment, différer certains passages à l'acte concernant certains parcs, nous essaierons de le faire.

M. ROY. - Monsieur le Président, mes propos vont rejoindre les vôtres. La situation budgétaire qui sert de cadre à l'élaboration de ce budget initial est, comme vous l'avez souligné, celle d'un établissement globalement préservé par rapport à d'autres. On ne diminue pas la subvention pour charge de service public en regard de celle du budget initial de 2014 et on maintient le niveau d'ETP, dans le contexte actuel où toutes les dépenses de l'État diminuent. Dans la sphère ministérielle en particulier, on arrive à une diminution des ETP de 2 %. C'est une protection de l'établissement. Cela signifie très concrètement que la baisse d'ETP, qui ne se fait pas pour l'Agence des aires marines protégées, se fait ailleurs. D'autres structures seront touchées pour que l'Agence des aires marines protégées puisse ne pas baisser. Cet opérateur est préservé.

Il n'en reste pas moins, comme vous l'avez souligné, que des missions croissent : les créations ou les perspectives de créations de parcs naturels marins, la montée en puissance de Natura 2000 en mer, avec des perspectives de nouvelles désignations et l'élaboration des documents d'objectifs que M. Olivier Laroussinie a mentionnés, et la mise en œuvre de la

directive-cadre Stratégie pour le milieu marin dont le programme de surveillance va devoir entrer en vigueur en 2015. Cela veut aussi dire des choses à faire.

L'établissement est préservé, mais ses missions sont en croissance. En regard de cette tension incontestable qui en résulte, il existe deux catégories de réponses qui se complètent et qui ne s'excluent pas.

La première est la nécessaire recherche de priorisation, au sujet de laquelle je vous rejoins. Il sera important qu'au cours de cette année 2015, nous puissions travailler ensemble. Tout ne sera pas possible en même temps, avec des moyens qui n'augmentent pas. C'est clair.

La seconde concerne une réflexion plus prospective au sujet des sources de financement des politiques en faveur de l'environnement marin d'une manière générale, dans le contexte de l'intégration de l'Agence des aires marines protégées dans la future Agence française de la biodiversité.

Ce débat est encore assez largement devant nous, compte tenu du décalage du calendrier législatif pour le vote du projet de loi concernant la biodiversité. Cette Agence de la biodiversité ne pourra pas être opérationnelle avant 2016. On est plutôt sur un débat budgétaire du type projet de loi de Finances 2016 et pour les années suivantes. Dans ce cadre, il faudra explorer toutes les hypothèses possibles et voir celles qui peuvent être d'actualité.

Je me contenterai des éléments les plus tangibles à ce stade.

Il existe un élément tangible dans le projet de loi de programmation budgétaire, qui encadre le triennal budgétaire 2015/2016/2017. Les moyens du programme Paysages, Eau et Biodiversité, sur lesquels sont imputés la subvention pour charge de service public versée à l'Agence, augmentent de 5 M€ en 2016 et 2017. C'est du prévisionnel. C'est un projet de loi triennal, mais c'est annoncé dans ce prévisionnel pour accompagner la création de l'Agence française pour la biodiversité. On peut dire que ce n'est pas beaucoup, mais dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes, c'est un effort considérable.

Chacun est tenu par un impératif de rétablissement des comptes publics.

Rien qu'annoncer cela est un signal.

Parmi les autres éléments qui devront faire l'objet d'une réflexion et de discussions budgétaires pour le financement des politiques concernant l'environnement marin, on crée une Agence française de la biodiversité. On met ensemble certains opérateurs et des moyens. On crée un pont plus évident avec les Agences de l'eau et les moyens consacrés à la politique de l'eau et du milieu aquatique, dans le cadre de nos débats.

Il existe de nombreux besoins dans le domaine de l'eau. Nous avons affaire à des moyens budgétaires qui, malgré le prélèvement opéré par l'État sur les Agences de l'eau, restent significativement plus importants que ceux consacrés au programme budgétaire Paysages, Eau et Biodiversité que je viens d'évoquer.

Il y a peut-être aussi quelque chose à regarder : la possibilité éventuelle d'investissements accrus de l'Agence de l'eau dans le domaine de l'environnement marin.

Je rappelle les grandes masses : le total des Agences de l'eau, sur le plan national, est d'environ 2 Md€ par an. Le budget du programme 113 Paysages, Eau et Biodiversité est de 280 M€. On parle d'enveloppes qui ne sont pas de la même taille.

Ensuite, il y a toute une série d'autres réflexions lancées en leur temps, dans le cadre du Comité sur la fiscalité écologique.

Une mission vient de rendre ses conclusions au Gouvernement sur les redevances relatives à l'occupation du domaine public maritime. Elle a pointé certaines marges de progrès pour cette redevance qui est actuellement déterminée de manière très hétérogène et totalement découplée des problématiques environnementales. Il y a peut-être des pistes.

Il existe un effet ciseau indéniable et une nécessité de réfléchir aux priorités. Par ailleurs, il faut avoir une réflexion de plus long terme au sujet du financement des politiques de l'environnement marin dans le cadre de l'Agence française de la biodiversité. Il existe des pistes de réflexion qui sont encore loin d'être en arbitrage.

M. GODEFROY.- Je voudrais intervenir à ce stade pour dire que la création d'un parc n'est pas qu'une question de budget ou de priorité.

Une fois qu'on a lancé l'idée de création d'un parc, on crée sur le terrain, auprès de nos populations, un dynamisme et un élan. On mobilise les acteurs locaux, les services de l'État qui sont présents, la société civile, les pêcheurs, les professionnels et l'ensemble des acteurs.

Je crains qu'actuellement, nous soyons face à une difficulté qui nous pousse à leur dire que ce qu'ils ont fait est très bien, qu'ils ont bien travaillé et bien avancé. Certains de mes collègues ont l'avantage d'avoir un plan de gestion qui arrive à terme.

Dans la dynamique que nous avons créée, leur dire que nous ne savons pas de quelle façon leur travail pourra se traduire demain m'inquiète fortement. Il y va de la crédibilité de l'action de l'Agence vis-à-vis du public, concernant la création et le fonctionnement des parcs. Si, demain, nous en venons à créer des parcs en disant que nous n'avons pas les moyens de les faire tourner et de leur donner le potentiel lié à leur mission, nous décrédibiliserions l'Agence et cette future Agence de la biodiversité aussi, à travers cette non-mise en place.

Il y va d'une question véritablement de choix. Pourquoi se lancer dans d'autres créations alors qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de dire que ceux qui sont partis vont aller à terme et commencer à pouvoir fonctionner ?

M. CRESSENS.- Je ne suis pas entièrement d'accord avec cette approche. Je pense qu'il faut continuer à créer des parcs naturels marins, car c'est une nécessité. Cela correspond à une demande sociale de gestion concertée du milieu marin.

En revanche, il faut développer plus de partenariats avec les régions. Ces parcs marins sont dans des collectivités territoriales qui sont parties prenantes.

La difficulté que nous avons est peut-être d'être entre un parc national et un parc naturel régional. Il y a peut-être quelque chose à innover concernant les parcs naturels marins pour que les collectivités territoriales se sentent plus concernées, étant donné qu'elles en partagent largement le conseil de gestion. Si nous voulons développer les parcs marins, il faut arriver à développer les partenariats avec les collectivités territoriales.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- À ce stade de la discussion, je voudrais dire quelques mots.

Je suis d'accord avec tout.

Premièrement, je voudrais rappeler que nous insistons pour qu'il y ait ici une discussion au sujet des objectifs et des moyens sur plusieurs années, alors même que nous allons être intégrés dans une Agence pour la biodiversité. Cela semble contradictoire. Ce n'est pas le cas. Il faut arriver dans l'Agence pour la biodiversité dans un cadre structuré où nous saurons ce que nous allons faire et quels seront nos moyens.

Deuxièmement, comme je l'ai dit précédemment, le parc marin est comme un enfant à naître. Le jour où on prend un décret, on sait bien qu'on ne prendra pas un décret de gel ou de retrait du parc marin. Il faut être très clair. Si on dit qu'on crée un parc marin, on fait un parc marin.

Après le décret, comme on a dit qu'on allait faire un parc marin, on ne va pas dire qu'on y renonce.

Comme vous l'avez dit très justement, ce n'est pas qu'une question budgétaire. C'est également une question de crédibilité. On a réuni des personnes autour de la table et on leur a tenu un discours pour dire que c'était très bien, qu'elles allaient voir, etc. Implicitement ou explicitement, on leur a fait miroiter qu'il y aurait des moyens d'État pour le faire.

Les personnes sont naïves : elles pensent encore que, quand on leur promet quelque chose, elles vont l'avoir. Il faudrait éduquer les populations et les responsables pour leur dire que, malgré tout, c'est quelque chose qu'il ne faut pas prendre au premier degré.

Il existe tout de même d'autres pistes de financement.

Les pistes fiscales ont fait l'objet de plusieurs amendements. J'ai évoqué ceux du regretté Président Bourquin au Sénat et ceux de votre serviteur. On nous a dit chaque fois de ne pas nous inquiéter et qu'on en parlerait dans un cadre plus large de fiscalité écologique. Nous sommes dans l'expectative.

J'ai cru noter entre-temps, sans porter de jugement sur l'Armorique, que cela semble s'être transmis à l'ensemble de la République : la fiscalité écologique n'a pas le vent en poupe. En tout cas, elle a l'air de susciter certains débats. Il n'en sera peut-être pas de même pour nous, mais la fiscalité en général et celle de l'écologie en particulier n'est pas, aujourd'hui, un sujet trop à la mode.

Même si ce dont nous avons besoin est marginal, la dernière goutte d'eau peut faire déborder le vase.

Deuxièmement, les autres pistes de financement sont les tiers. Il existe une série de personnes supposées très riches. Comme le pétrole baisse, elles sont un peu moins riches. Le propre des personnes riches est de ne pas être généreuses.

C'est le débat en période de crise. Quand il y a beaucoup de sous, on en trouve encore. Quand il n'y en a plus, personne n'en donne. On peut être pauvre à tous les niveaux.

Jusqu'à présent, les contributions « bénévoles » et volontaires que nous avons pu récolter ne sont pas négligeables, mais représentent moins de 1 % du budget de l'Agence. Elles sont donc modestes.

Troisièmement, il y a ce que M. Roy a indiqué en filigrane et même assez clairement, que j'appellerai l'effet de masse. Il ne faut pas le négliger, notamment dans le cadre de l'AFB. Même en réunissant des pauvres entre eux, des personnes qui ont du mal à boucler leur budget, il est certain que, pour ceux qui ont un budget de 200 M€, c'est dans des proportions souvent moindres. Autrement dit, si on enlève 1 M€ à un gros pauvre, cela ne lui créera pas autant de problèmes qu'à un petit pauvre.

Je ne partage pas totalement l'opinion de M. Roy sur la richesse supposée des Agences de l'eau. C'est un sujet compliqué. Il y a beaucoup à dire. Les Agences de l'eau sont prêtes à volontairement contribuer au programme 113. L'État leur dit qu'il a bien entendu leur message et qu'il va les ponctionner d'emblée. C'est un débat intéressant aussi.

Il ne faut pas négliger l'idée qui reste juste, que l'on trouvera plus facilement trois sous pour faire un franc en étant dans l'Agence pour la biodiversité qu'en étant isolé. C'est incontestable, mais ce n'est pas suffisant.

Je peux causer sagement des régions et de la nécessité de créer des parcs marins. Vous avez l'attitude de l'église qui dit de laisser naître les enfants, même si vous n'avez pas les sous. La vie est la vie et la Providence y pourvoira.

Ce n'est pas exactement cela. Il y a une idée et son contraire.

L'idée est de dire qu'il existe des besoins de création de parcs et des objectifs affichés nationalement et internationalement. Il y a des besoins incontestables. Nous en sommes au tout début, en termes de superficie couverte, de la démarche des aires marines protégées. Dans IMPAC3, nous avons fait un grand tableau que j'ai affiché dans le couloir, près de mon bureau, avec l'ensemble des aires marines protégées réalisées et le reste qui représente l'immensité des océans. C'est incontestable.

Dans un parc, en dehors des sous, il y a tout de même une création juridique et une concertation entre les acteurs qui, en elle-même, est une bonne chose. Pour que cela fonctionne, il faut un petit peu d'huile dans les rouages, sinon cela risque de ne pas tourner.

À un moment, certes, il faut créer des parcs, il faut du droit, etc., mais pas proclamer des parcs dans des zones qu'on est incapable de surveiller, de gérer et d'organiser. Il faut tout de même trois sous pour le faire, même si c'est probablement la manière la moins coûteuse au monde de gérer, car cela ne coûte relativement pas très cher. Il faut tout de même un minimum.

Le Président Masséaux nous a montré précédemment que des choses ont été réalisées avec des entreprises de pêche et des centaines de navires pas très loin de chez lui. J'avais envie de lui dire que nous, sur un espace équivalent, en mutualisant avec des efforts considérables, nous arriverons peut-être à avoir un navire de 5 mètres de long. Si mon souvenir est bon, il s'agit de 193 navires commandés, dont la moitié qui vont pêcher. Vous voyez la disproportion qui risque de s'imposer.

C'est un débat très important qu'il faut avoir à l'occasion de la convention d'objectifs et de moyens. Il s'agit de savoir que nous pouvons faire.

Il faut peut-être avoir des formules juridiques et de partenariat.

Les régions sont des collectivités locales. Elles couinent énormément au sujet de leur misère. Celle-ci est très relative. La collectivité dont j'ai l'honneur de m'occuper a une épargne brute de 120 M€ par an. Il lui faudrait trois ans et demi, avec l'épargne qu'elle a, pour se désendetter complètement.

Il faudrait une éternité à l'État puisqu'il n'a plus d'épargne brute et qu'il ne dégage plus rien. Il paie la totalité de ses remboursements de dettes avec des emprunts nouveaux. Il paie une partie de son fonctionnement avec des emprunts.

L'opinion dont je vous fais part est très hétérodoxe en regard de celle de mes collègues qui hurlent tous à la mort de leurs finances.

Néanmoins, il est vrai qu'ici ou là, entre nous, qu'est-ce que c'est ? À un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut.

Nous avons tout de même une compétence d'État. J'attire votre attention sur ce point. C'est la mer. C'est régalién. C'est l'État.

Il peut y avoir des choses que vous ne pouvez pas demander à des collectivités territoriales. Vous me dites que les collectivités sont représentées et qu'elles ont même un rôle important : les Présidents de parc, les conseils, etc. *De facto*, cela existe déjà.

Parlons de la mer d'Iroise. Le Président Maille participe au Conseil de gestion du Parc. Sa place n'est pas gratuite. Si je compte réellement les sous vrais, cachés ou effectifs, il y a tout de même des sous. Il existe une certaine percolation *de facto* entre le Conseil général et le Parc. Ce n'est pas toujours dit, mais il existe certaines facilités.

Je prends un exemple que je connais. Pour la mission Corse, on a dit que, pour la préfiguration, ce serait deux ETP chacun. Si, demain, nous créons un parc du Cap Corse, il y aura un partage, au moins *de facto*. Il s'agit de savoir s'il faut aller plus loin que d'avoir quelques facilités, etc.

Ce sont toutes sortes de questions qu'il faut poser. Comme les bons comptes font les bons amis, il vaut mieux le dire clairement.

Pour l'instant, nous sommes dans l'impasse. On nous demande de mettre des parcs en œuvre et nous n'en avons évidemment pas les moyens. Si nous effectuons des extrapolations, nous constatons qu'il faut multiplier à peu près par deux les ETP de l'Agence. Il est inutile de vous dire que, si je présente une telle demande à la Tutelle, on m'enverra peut-être un médecin aliéniste pour vérifier si je n'ai pas besoin d'avoir une place ailleurs.

En même temps, il faut, en jouant de tout cela, parvenir à quelque chose. C'est pour cela que je tiens à avoir un débat est très clair au sujet des objectifs et des moyens.

La volonté de l'Agence et de ce Conseil d'administration sera – je l'imagine – de créer le maximum de parcs.

Encore une fois, on ne peut pas dire que nous occupons une place centrale dans la mer et la protection de la mer. Nous pourrions être beaucoup plus ambitieux. En même temps, nous avons une vision consistant à nous dire que, si nous n'avons pas les moyens, il faut regarder ce que nous pouvons faire de façon réaliste.

Ensuite, il y a toute la gamme des intermédiaires possibles.

J'insiste sur un point pour conclure : ce n'est pas la manière la plus coûteuse de surveiller. Nous arrivons avec des moyens relativement limités, mais pas seuls — avec l'État en mer, etc., et c'est aussi une piste extrêmement importante — à arriver à mieux mutualiser les moyens de l'État en mer. Je n'ai pas inventé cela maintenant. D'autres plus compétents y ont pensé depuis belle lurette, mais il y a encore des marges à gagner.

Je ne savais pas que la Marine nationale avait des moyens excessifs et tellement surabondants qu'elle peut se permettre de faire des joyeusetés et des choses qui ne sont pas nécessairement à la hauteur de sa mission.

Après ce bel exposé de langue de bois de ma part, qui prend la parole ?

M. DAVERAT. - Je suis obligé d'intervenir. Je représente les régions de France.

Je fais partie des naïfs qui ont cru que l'État allait créer ces parcs marins. Ce ne sont pas les collectivités locales qui vont mettre tous les moyens pour les créer.

Des collectivités locales interviennent de façon importante dans les activités marines. Je pense à la pêche et aux cultures marines. Je pense aux récifs artificiels chez nous et, prochainement, aux énergies marines, etc. Les régions interviennent déjà et vont continuer à intervenir.

Toutefois, elles sont dans la même situation que l'État. Cette crise que nous traversons fait que les régions n'ont pas de moyens supplémentaires, d'autant qu'elles ne prélèvent pas d'impôt. Vous avez parlé de la fiscalité écologique qui était bien mal partie.

Pourquoi crée-t-on des parcs marins et des aires marines protégées ? C'est pour préserver des activités qui sont des activités économiques importantes. Celles qui se voient le plus sont la pêche, les cultures marines, le tourisme et la plaisance qui sont extrêmement importants. Il y a aussi ce qui va venir après : les énergies renouvelables vont être essentielles. Il faudra trouver des moyens pour ces activités. Les collectivités locales n'ont pas les cartes en main pour pouvoir prendre ces décisions.

Il est vrai que, jusqu'à présent, c'était une compétence de l'État. Celui-ci a ouvert la porte en permettant, avec Natura 2000 en mer, que les collectivités puissent intervenir dans ce domaine qui était réservé. Il faudra leur donner des moyens pour collecter l'impôt et financer certains projets.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je réponds simplement dans le détail sur les perspectives de fiscalité et je rappelle quelques éléments.

La taxe de francisation va au Conservatoire du littoral.

M. PELTIER.- En partie.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- En Corse, elle va à la région. D'ailleurs, elle est moins chère en Corse qu'ailleurs, car on a décidé de ne pas l'augmenter. On est prudent sur son augmentation qui pourrait avoir des conséquences en termes d'attractivité pour la plaisance, etc. On a même inventé une forme de taxe de mouillage là où des bateaux très riches viennent mouiller en dehors des ports, etc. Il n'existe pas tant d'endroits de ce genre. Il y en a chez nous. Il n'existe pas tant de riches bateaux qui viennent mouiller et qui paient. Ce phénomène peut être relativement important dans les espaces situés entre la Corse et la Sardaigne. C'est un cas très particulier.

Il y a la pêche. À moins que le Vice-président du Conseil d'administration, M. Gérard Romiti, me dise que la pêche est tellement riche et tellement prospère actuellement qu'elle a les moyens de payer une taxe de tant à la tonne de poissons pêchés pour alimenter l'Agence, cela m'étonnerait un petit peu.

Il reste deux choses. Il en existe sûrement d'autres.

La première, ce sont les granulats. Des personnes les utilisent dans certaines conditions. Pourquoi pas ? Nous avons présenté des amendements intelligents à ce sujet. Il faudra peut-être les remettre. Quand on fait des amendements financiers, il faut l'accord du Gouvernement complet, sinon, même au sein du Parlement et à juste titre, on vous oppose l'article 40, etc. Si le Gouvernement est d'accord, ce qui suscitait précédemment des oppositions au titre de l'article 40 passe tout de même et est voté miraculeusement, alors que la Commission dit que ce n'est pas bien.

Il reste les énergies renouvelables que vous avez citées. C'est peut-être là qu'il y a un champ. On en discute avec les personnes qui seraient susceptibles d'être concernées.

Cela pose deux difficultés. On ne peut pas vendre son âme au diable. Ceux qui gagnent de l'argent en mer ont souvent des activités qui ne sont pas tellement compatibles avec la protection de la mer ou qui ne le sont que très relativement.

Si, pour créer un parc, vous devez autoriser toutes sortes de choses qui sont incompatibles avec un parc, cela crée une petite difficulté.

Je rappelle, concernant les énergies renouvelables, que cela pouvait paraître l'Eldorado ou en tout cas, une source de revenus non négligeable à 120 \$ le baril. Des personnes qui ne connaissent pas le marché du pétrole pensaient que cela pouvait aller à 200 \$ le baril. Elles n'avaient pas bien compris le film, même si je me suis souvent amusé à l'expliquer, y compris ici.

Aujourd'hui, le baril est à 67 \$, c'est-à-dire à peu près moitié moins. Ce n'est pas demain la veille que cela va remonter à 140 \$ et ce, pour toutes sortes de raisons trop compliquées à expliquer. Des personnes qui arrivaient à peu près à faire leurs affaires à tel niveau — ou qui croyaient pouvoir les faire — ne les font plus aujourd'hui.

Les taxer avec ces perspectives est un peu compliqué.

Il existe sans doute une marge.

Vis-à-vis des régions, je préférerais avoir globalement une discussion claire et franche avec l'AMF ou avec d'autres associations d'élus plutôt que de voir des situations dans lesquelles chacun s'arrange dans son coin : *de facto*, ici ou là, l'aire marine protégée va bénéficier de la présence des élus locaux qui vont drainer, d'une manière ou d'une autre, de l'argent pour l'aire marine protégée en question. Il vaudrait mieux que les choses soient dites franchement.

Dans le contexte actuel, cela n'ira pas très loin. Cela étant dit, nos besoins sont très faibles.

Je rappelle que le budget de l'Agence est de 23 M€ ou 24 M€. La différence entre l'abondance et la misère, c'est 4 M€ au plan global.

Quand nous discutons, ce n'est pas au sujet de centaines ou de milliers d'ETP, mais de quelques dizaines.

On voit bien qu'il suffirait de pas grand-chose pour passer du cap de l'abondance à la misère ou, en tout cas, de la misère à la relative satiété.

Je doute fort que la présence du regretté Président Bourquin ait été un moins financier pour le parc marin. Cela a sûrement été un plus.

M. MOLY.- Il s'est même porté volontaire pour les phares dont personne ne veut.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Cela aide tout de même.

Y a-t-il d'autres observations au sujet de l'équation impossible ? Nous avons évoqué des pistes et des échappatoires. Monsieur le directeur, n'avez-vous rien à dire ?

M. LAROUSSINIE.- Non.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je rappelle que le directeur de l'Agence est responsable, avec un membre éminent de ce Conseil d'administration, M. Gilles Bœuf, de la préfiguration de l'Agence française de la biodiversité. Cela signifie qu'on ne nous a pas complètement oubliés non plus, incontestablement. Nous n'avons pas la garantie absolue que tout est parfait, mais c'est tout de même mieux que si c'était Tartempion.

Je dois mettre aux voix le budget, monsieur le directeur. Je connais déjà le résultat du vote, mais nous allons néanmoins voter.

Que ceux qui sont d'avis d'adopter le budget veuillent bien le manifester en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Le budget primitif 2015 est approuvé à la majorité des voix, M. Gallet votant contre et M. de Oliveira s'abstenant.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- J'espère que le point suivant sera plus réjouissant.

5 – Approbation du plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe de Lion

M. MOLY.- Le Parc marin du Golfe de Lion a été créé le 11 octobre 2011. Il a été mis en place après une gestation de douze mois, en octobre 2012.

Le Conseil de gestion a mis en place trois commissions dont les thèmes étaient la gestion et la protection du milieu marin et des ressources marines, le développement des activités économiques et maritimes et, en troisième, l'éducation, la culture et le patrimoine maritime.

Le Conseil de gestion a voté le plan de gestion le 10 octobre 2014.

C'était un enjeu majeur que nous demandait le Président Christian Bourquin, car il voulait que malgré ces douze mois de gestation, nous votions le plan de gestion avant les trois ans, comme le demandait la loi. Nous l'avons voté le 10 octobre 2014 alors qu'il avait été créé le 11 octobre 2011. Nous avons un jour d'avance.

Je voudrais vous faire part de la fierté que représente pour nous ce Parc. Il représente 4 000 km². Notre département fait 4 300 km². Nous nous sommes subitement trouvés plus riches puisque nous avons doublé de surface.

Vous mettiez en avant le Président Christian Bourquin. Il s'était investi, lorsqu'il était Président du conseil général. Il avait mis en avant la réserve marine dont on parle souvent aujourd'hui. C'est à partir de la réserve marine, quand il est parti à la région, qu'il a interpellé la région en disant que la mer était quelque chose d'essentiel.

Ce conseil général qui s'était beaucoup investi dans la mer pourra-t-il continuer à s'investir dans la mer ? Qui prendra le relais s'il y a peu de motivation ? Nous ne savons pas quelles régions nous aurons ni quelles facilités de gestion.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est vrai.

M. MOLY.- Je me permets de vous le dire, car le plan de gestion devra tenir compte de tout cela.

Comment avons-nous créé ce plan de gestion ?

Chacun de ces trois commissions s'est réunie en trois ateliers, avec plus de 300 participants.

Il ne faut pas décevoir ces personnes qui se sont beaucoup investies, qui ont beaucoup travaillé, allant de réunion en réunion. Si la gestation est trop longue, on peut les voir disparaître. Ce ne sera peut-être pas le cas de l'enfant, mais de ceux qui l'ont mis au monde.

Nous avons plus de 300 participants. Chaque réunion, chaque atelier, a réuni *a minima* 50 personnes.

Ces commissions se sont réunies et ont eu beaucoup d'ambition pour ce plan de gestion qui fait, me semble-t-il, 650 pages.

Nous avons pris comme option, avec le Président Bourquin, de le valider progressivement, par étapes.

Chaque fois, les ateliers et les commissions proposaient et le Bureau mettait cela en musique. C'était présenté au Conseil de gestion, donc voté par les 60 participants au Conseil

de gestion et également par les services de l'État, puisqu'ils étaient au Bureau et au Conseil de gestion.

Une restitution de tout ce qui avait été rassemblé a été faite aux acteurs le 4 septembre 2014, en réunion publique d'une journée entière, pour que nous puissions entrer dans le détail de ce plan de gestion.

Quelle est l'ambition de ce plan de gestion ? Il a des petites et des grandes ambitions.

Au chapitre 10, se trouvent les décisions et les recommandations suivies.

Au chapitre 6, nous avons décrit les pressions et les impacts des activités et des aménagements maritimes minimisés et compatibles avec la préservation du milieu marin.

Nous avons des objectifs de court et de long terme. N'oublions pas que ce plan est établi pour quinze ans.

Nous avons un double moteur : élargir la réflexion ou la recherche de solutions au-delà du point de vue sectoriel et progresser vers l'éco-compatibilité durable des activités. Cela implique, dans chacun des domaines de responsabilité du Parc, d'augmenter les connaissances de coordination à l'échelle du Parc, avec des actions hors Parc.

Ce qui ressort de plus en plus est que nous voulons y vivre. Nous ne voulons pas en faire un désert ou un espace sous cloche. Nous voulons y vivre avec notre identité et notre passion.

C'est ce que j'ai à dire pour résumer ce Parc.

J'avais préparé beaucoup de choses, mais je pense que le temps est compté. Nous sommes, bien sûr, à votre disposition.

Je tenais à remercier tout le monde, y compris les services de l'État. En hommage à M. Christian Bourquin, qui avait tenu jusqu'à la fin à ce que ce Parc soit présenté et voté avant les trois ans, il a été voté à l'unanimité. Je voulais remercier tous ceux qui l'ont voté.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour cette évocation du Président Bourquin. Il a tenu jusqu'au bout à cette affaire, de manière extrêmement dynamique et forte, comme il savait le faire. Monsieur Ridoux n'est pas là pour en parler, mais vous aurez noté l'avis positif du Conseil scientifique de l'Agence, qui s'est prononcé sur ce sujet le 28 octobre dernier, et qui a en particulier apprécié l'importance et la qualité pédagogique du travail réalisé par l'équipe du parc pour préparer le plan de gestion. Le Conseil recommande toutefois quelques aménagements de forme ou d'organisation, qui sont détaillés dans la note que vous avez dans le dossier, et émet quelques critiques au plan du contenu. Les principales difficultés soulevées par les conseillers sont – je cite : le nombre excessif de principes d'actions, la prise en compte insuffisante des habitats pélagiques et des contraintes environnementales générales, les difficultés liées à la prise en compte du patrimoine culturel et le lien insuffisant avec les dispositifs généraux tels que la démarche Natura 2000 en mer, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Néanmoins, le Conseil considère que le plan de gestion proposé par l'équipe du Parc constitue un travail remarquable et une base solide pour encadrer les activités de son Conseil de Gestion.

Qui demande la parole ?

M. GALLET.- Au préalable, je voudrais rendre hommage aux collègues qui ont rédigé ce plan de gestion, surtout dans les conditions qu'ils ont vécues : à la fois avec la disparition du Président Bourquin et en raison de problèmes inhérents à la gestion de l'équipe, avec le départ précipité du directeur dans les circonstances que tout le monde connaît, qui a

laissé une énorme trace auprès du personnel. Il faut qu'il soit dit devant cette assemblée qu'ils ont travaillé d'arrache-pied pour tenir ces délais et arriver à ce résultat.

M. MOLY.- Je vous prie de m'excuser. J'avais écrit en gros que je voulais remercier l'équipe. Si j'osais le dire, en caricaturant, ils ont travaillé jour et nuit pour respecter ces délais. C'est vrai que je tenais à les remercier, comme je tiens à remercier le nouveau directeur, M. Pierre Leca : il est venu reprendre un peu cette équipe qui, à un moment donné, a connu des difficultés très importantes. Je tiens à les féliciter, car malgré tout ce qu'a connu cette équipe, ses membres ont été toujours présents. J'ai dit que nous voulions vivre avec passion. Ils nous ont donné une leçon sur la passion pour cette structure qu'ils voulaient sauvegarder.

Vous avez raison de me reprendre parce que je ne l'avais pas dit et je le regrette.

M. ROMITI.- Je voulais m'associer à M. Bourquin. Il avait une phrase qui me plaît beaucoup. Il disait toujours : « *Nous avons dû abattre des cloisons pour arriver à cela* ». Pour moi qui suis pêcheur depuis toujours, abattre des cloisons en mer était une image forte.

Pour ce qui est du comité régional de pêche Languedoc-Roussillon, le Président du Languedoc-Roussillon, M. Marc Planas, joue le jeu. Je n'ai eu que des remontées positives. Il s'associe pleinement. Je crois qu'il a une présidence. Il s'est investi personnellement.

M. MOLY.- Nous avons la chance d'avoir trois Présidents de commission de qualité : M. Planas, qui est délégué régional des pêches, M. Serge Pallarès, qui est Président national et européen des ports de plaisance – cela aide – et une responsable du laboratoire scientifique Arago à la retraite, qui passe sa vie au port marin.

M. PARLANGE.- Je voudrais présenter une simple précision, monsieur le Président. À l'occasion du vote que vous allez solliciter sur ce plan de gestion, je précise que le préfet maritime de la Méditerranée va s'abstenir. Il ne s'agit pas de marquer une quelconque opposition, mais simplement parce qu'il est commissaire du Gouvernement au sein du Conseil de gestion du Parc marin du Golfe de Lion. À ce titre, il se doit d'observer une certaine neutralité.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je n'imaginai pas qu'il était hostile.

Désirez-vous présenter d'autres observations ?

(Non.)

S'il n'y en a pas d'autres, nous allons mettre ce plan de gestion aux voix.

Nous vous présentons tous nos remerciements. Je crois que tout ce qui a été dit, brièvement, mais fortement, montre le travail qui a été réalisé, les difficultés rencontrées et l'engagement des élus, de tout le monde et de l'équipe.

Je mets aux voix l'approbation du plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe de Lion.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Il n'y pas d'avis contraire. Nous avons une abstention institutionnelle du préfet de la Méditerranée.

(Le plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe de Lion est approuvé à la majorité des voix, le préfet de la Méditerranée s'abstenant.)

6 – Avis sur la charte du parc national de Port-Cros

M. GERARDIN.- Avant de commencer cette présentation, je voudrais excuser M. Guillaume Sellier, directeur du Parc national de Port-Cros, qui était empêché aujourd'hui. Nous avons lancé hier une enquête publique et sa présence était requise. Il a aussi un petit problème de santé.

Je vous présente brièvement l'essentiel de la charte du Parc national de Port-Cros.

Je vous rappelle quelques éléments issus de la loi qui nous ont guidés de façon permanente tout au long de ce processus.

La loi de réforme des parcs nationaux de 2006 invoque le caractère du parc. On pourrait dire que c'est l'esprit des lieux. Au fond, c'est s'intéresser à la capacité du territoire à diffuser du plaisir, de l'émotion, de la séduction, de l'imaginaire et du ressourcement, autant de choses difficiles à calculer, mais qui correspondent à une réalité. Selon mes propres estimations, je dirai que 80 % ou 90 % des personnes qui viennent à la rencontre des espaces naturels ne viennent pas pour les apprendre, mais pour en jouir au sens physique du terme, dans une relation qui les touche et qui leur fait vivre une expérience.

Cela signifie que, quand on s'intéresse au caractère, on prend en considération la dimension globale de l'environnement, notamment le patrimoine archéologique, historique, paysager et matériel. Je voudrais notamment évoquer tous les savoir-faire liés à la pratique des petits métiers de la pêche, qui sont importants dans notre région.

Le deuxième point important qui nous a aussi guidés est la prise en considération des solidarités écologiques. Un espace protégé n'est pas une entité qu'on peut extraire de son contexte. Il respire et il vit avec son environnement géographique proche.

Le Parc de Port-Cros, tel qu'il a été constitué à l'origine, en 1963, est un lien au plan écologique puisqu'il existe des transferts d'espèces importants entre l'île de Port-Cros ou l'île de Porquerolles et le continent qui lui fait face. On cite le cas des tadornes de Belon qui vont se nourrir dans les salins d'Hyères et viennent nicher sur les îles. C'est le cas du murin à oreilles échancrées (*myotis emarginatus*), une espèce de chauve-souris qui vient se reproduire sur les îles et passe le reste de l'année dans les forêts du littoral. C'est aussi le cas du puffin de Méditerranée, un oiseau emblématique de la famille des procellariiformes : un albatros qui peut faire l'aller-retour jusqu'en Corse dans la journée et qui ne connaît pas les limites administratives.

On voit bien que ces flux d'espèces engagent à la prise en compte de la protection, au-delà de la seule partie du territoire qui est protégée, et invitent à ce que l'ensemble des partenaires du Parc, notamment ceux qui sont sur le continent, s'y intéressent aussi.

Il y avait un troisième élément important : les relations économiques. Les îles d'Hyères sont le fonds de commerce d'un ensemble d'activités dont les sièges sociaux sont sur le continent.

Je donnerai deux chiffres. En 1985, nous dénombrions 11 700 plongées par an à Port-Cros. Nous en sommes à 23 000 aujourd'hui. On voit bien la progression.

Le quartier maritime de Toulon accueille 90 000 bateaux de plaisance, avec 4,5 personnes par bateau.

On estime qu'il y a 120 000 bateaux entre Toulon et Saint-Tropez l'été.

Il s'agit d'une activité intense dans laquelle le Parc se trouve en plein centre, avec un ensemble de questions qui se posent.

La loi prévoit aussi une distinction forte entre l'espace protégé : le cœur du Parc national, qui est soumis à une réglementation particulière transcrite par des marqueurs, et des modalités d'application de la réglementation. Pour la partie marine, les PMR sont des propositions de mesures réglementaires, puisque l'autorité de l'État, y compris dans le Parc national, relève du préfet maritime. Le directeur n'a pas d'autorité directe.

Nous visons des objectifs de protection. La vocation du cœur de Parc est la protection de la biodiversité, d'une part, et l'accueil et l'information du public, d'autre part.

Nous devons faire face à une complexité particulière pour le Parc national de Port-Cros, car nous sommes visités par environ 1,5 million de visiteurs par an, répartis entre Port-Cros et Porquerolles.

Le schéma d'organisation distingue le cœur et l'aire d'adhésion, c'est-à-dire la partie continentale, pour ce qui concerne le Parc national de Port-Cros. Elle est soumise au droit commun.

La charte n'est pas l'expression de ce qu'il est interdit de faire, mais l'expression des envies collectives ou des intentions collectives vers plus de développement durable. Je pense que cette réalité mérite d'être ré-exprimée de façon systématique, car il y a souvent des incompréhensions. On voit dans la charte d'un parc national, dans l'aire d'adhésion, certaines contraintes. Il n'existe pas de contraintes *a priori*. Les seules contraintes sont celles qu'on accepte d'assumer en vue d'être plus efficaces et d'adopter des comportements plus vertueux.

La vocation de l'aire d'adhésion n'est la protection au sens strict, mais la promotion du développement durable, pour faire court.

Les périmètres ou les rayons d'action de ces solidarités et de ces liens économiques ont préfiguré de façon assez claire les limites du Parc national.

Les cœurs de parc sont l'île de Port-Cros, telle qu'elle était depuis sa création en 1963, les parties terrestres de Port-Cros et les îlots satellites, une bande de 600 mètres comptée à partir du trait de côte.

On a répliqué ce même schéma pour Porquerolles en constituant à terre un cœur de parc, qui regroupe tous les espaces naturels, et les propriétés de l'État, qui sont classées en cœur de Parc national. Le village et certaines propriétés privées restent dans l'aire potentielle d'adhésion.

À l'instar de Port-Cros, le cœur marin s'étend sur une bande de 600 mètres autour de l'île de Porquerolles. L'ensemble du reste de l'espace maritime est en aire maritime adjacente. Ce qu'on appelle l'aire potentielle d'adhésion est l'espace littoral comportant les 11 communes situées entre La Garde à l'ouest et Ramatuelle à l'est.

J'en viens maintenant au projet de parc proprement dit.

Le parti pris par le directeur du Parc et par le Conseil d'administration a été d'engager la concertation le plus en amont possible du processus et de la façon la plus large possible.

Dans un premier temps, nous avons constitué un comité de pilotage qui regroupait les élus locaux, les représentants des collectivités territoriales, les services de l'État et les chambres consulaires.

Nous avons travaillé sur la base d'un diagnostic que nous avons élaboré et qui s'inspirait d'une part importante d'informations déjà disponibles au titre des SCoT (schémas de cohérence territoriale), au titre de leur volet maritime valant SMVM, au titre des chartes forestières et des contrats de baie. Nous sommes sur un espace fortement structuré. Ce diagnostic s'est largement inspiré des diagnostics préexistants. Sur cette base, nous avons

défini les enjeux essentiels du territoire ainsi que les enjeux prioritaires. À partir de là, ce comité de pilotage a élaboré six ambitions qui sont l'ossature générale de la charte.

Pourquoi avons-nous pris ce parti de constituer ce comité de pilotage ? Nous avons considéré que le cadre général de la charte avait une portée très stratégique et qu'il était légitime que les élus, les services de l'État et les représentants des chambres consulaires, qui ont un rôle important sur le territoire, puissent décider de la teneur de ces ambitions.

Je vous laisse découvrir ces six ambitions.

Je dirai simplement que la première porte essentiellement sur la préservation ou la fidélité au caractère du Parc. Je pense que c'est une dimension importante : le paysage, le patrimoine et leur mise en valeur.

La deuxième porte plus strictement sur la préservation de la biodiversité, c'est-à-dire la protection de la nature. C'était un peu la vocation historique des parcs nationaux.

La troisième ambition porte sur le développement local et le respect des capacités du territoire.

(Départ de M. Barthod.)

On voit aujourd'hui qu'il y a qu'un effort important à faire en matière de protection des espaces agricoles et de répartition des activités en mer. La notion de capacité va s'imposer. Cela va être un des chantiers importants que le parc va ouvrir.

L'ambition 4 est de promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée. Nous sommes sur des questions d'aménagement et de transport. Il faut savoir que la pression touristique pendant la saison est telle que le littoral est très largement engorgé. Une des vocations de la charte sera d'encourager les déplacements cyclistes et les transports collectifs.

L'ambition 5 vise à anticiper l'avenir en investissant dans l'information et l'éducation à l'environnement, la recherche et l'innovation et dans l'anticipation des risques. Notre actualité est un peu au cœur de ces questions. Nous avons une intention particulière : cultiver la mémoire du risque.

On s'aperçoit, indépendamment des effets d'un changement climatique qui est parfois contesté par certains, que la réalité est qu'il existe une sorte d'amnésie collective concernant la notion de risque. Après dix ans sans incendie sévère, à titre personnel, je peux dire en tant qu' élu qu'il y a un relâchement assez notoire en matière d'entretien forestier.

L'ambition 6 porte plutôt sur la gouvernance, la manière de faire en sorte que cette charte soit réalisée sur le territoire en mettant des moyens communs, en organisant une interface efficace entre la composante terrestre et la partie marine.

À titre personnel, je pense que la charte d'un parc marin est un outil privilégié de mise en œuvre d'une GIZC : une gestion intégrée de la zone côtière. La charte du Parc national de Port-Cros a vraiment cette ambition.

Le Conseil économique, social et culturel est une instance confirmée par la loi. Il a été mis au cœur de la concertation. Sur la base des six ambitions proposées par le comité de pilotage, nous avons organisé, dans un processus de maturation lente, l'élaboration de la charte proprement dite.

Elle s'est faite en plusieurs séries d'ateliers.

Nous avons commencé par un brainstorming que nous avons organisé pour chacune de ces six ambitions. Pour chacune des ambitions, nous avons fait un ensemble d'ateliers. Cela nous a amenés à collationner plus de 1 000 propositions qu'il a fallu organiser, structurer et

hiérarchiser, parfois éliminer car certaines étaient incantatoires ou incompréhensibles. Il y a eu un important travail de tri à faire.

Dans un deuxième temps, ce travail a été complété par un approfondissement dans le courant du mois de juin, avec des rencontres bilatérales, notamment avec les représentants des différentes filières économiques : l'agriculture, la pêche, les industries, la plaisance, les gestionnaires de port, etc., pour compléter les propositions et aller plus dans le détail.

La version sur laquelle vous vous penchez aujourd'hui est issue de ce travail très progressif qui s'est conclu en début d'année.

Je ne vais pas poursuivre dans le détail. J'ai déposé sur les tables quelques documents. La charte fait 338 pages. Vous ne nous en voudrez pas de ne pas l'avoir lue de façon exhaustive.

Ce document s'appelle l'essentiel de la charte. J'espère qu'il répondra aux quelques questions que vous pourrez vous poser. Il n'y a pas de questions indiscrettes. Seule la réponse pourrait l'être. N'hésitez pas si vous avez des questions à poser.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Quelles sont les questions ou les observations au sujet de ce travail remarquable ?

La qualité vous laisse sans voix !

M. CRESSENS.- Quel est le budget et le nombre de personnels du Parc national de Port-Cros et pour quelle surface ?

M. MOLY.- Le budget du parc est de l'ordre de 7 M€. Il emploie 70 personnes.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- En extrapolant pour les Glorieuses, cela devrait donner quelque chose d'extraordinaire.

M. GERARDIN.- Je prendrai un autre critère : le nombre d'habitants. Il y a 50 000 habitants à Hyères.

Nous sommes un peu dans le même type de questionnement. Le budget a diminué de plus de 1 M€ et nous avons perdu des postes alors que le territoire s'est considérablement agrandi.

Certaines préoccupations sont nouvelles pour nous : investir dans les questions d'urbanisme et accompagner les élus dans leurs choix pour l'ensemble des questions qui touchent aux déplacements, à la tenue du trait de côte, etc. Ce sont des vraies questions et c'est un peu la même difficulté.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Au-delà de ces extrapolations budgétaires qui vont faire envie à certains d'entre nous, avez-vous des questions ?

M. MOLY.- Il est très intéressant de connaître les chiffres des plongées, par exemple. Pour la réserve marine, nous nous posons justement des questions au sujet du nombre de plongeurs. Énormément de plongées privées se sont installées grâce à la réserve marine. Actuellement, nous nous demandons si nous devons les limiter ou pas. Il est important que nous ayons vos chiffres pour que nous puissions réfléchir.

M. GERARDIN.- Nous pourrions échanger à propos de ce point particulier, car le Parc a un certain recul.

M. MOLY.- Nous devons être à peu près à 40 000.

M. GERARDIN.- Il faut être modeste. Ce sont des questions compliquées, car elles engagent à la fois la qualité de la prestation, la performance économique, la sécurité et le maintien de la qualité des milieux.

Pour autant que je puisse en juger, nous avons mis en place un système de charte qui vaut droit d'accès au territoire du Parc. Je considère que c'est ce qui a permis d'incorporer un nombre croissant de plongeurs sans que cela produise de dommages avérés sur les fonds marins à Port-Cros.

Pour autant, aujourd'hui, nous constatons que ce n'est pas approprié pour le contingentement. À ma connaissance, nous ne disposons pas d'un outil juridique efficace pour organiser le contingentement, notamment en mer où le droit s'applique de façon particulière. C'est un espace, *a priori*, d'accès libre.

Nous pourrions échanger sur cette question.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations ? Ce silence est sans doute celui du respect, de l'envie et de l'approbation.

M. GERARDIN.- Si vous le voulez, je peux sortir pour que vous puissiez parler librement.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je vais vérifier si l'approbation n'est pas que muette en mettant aux voix la charte du Parc national de Port-Cros.

Que ceux qui sont d'avis de l'approuver lèvent la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(La charte du parc national de Port-Cros est approuvée à l'unanimité.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je vais demander à mon collègue et ami, M. Gérard Romiti, de me remplacer, car je dois aller dans l'hémicycle faire part de ma position sur le projet de loi de finances rectificatif.

(Départ de M. Giacobbi.)

(Reprise de la présidence par M. Romiti.)

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- J'ai la lourde tâche de remplacer M. Giacobbi.

7 – Approbation de l'adhésion de l'Agence à divers organismes (GIP de préfiguration du musée des phares de Brest, GéoMayotte, association Mars, association des plaisanciers de Mayotte)

M. LAROUSSINIE.- Je vais rapidement vous présenter trois des adhésions qui vous sont proposées.

GéoMayotte est l'association des plaisanciers de Mayotte. Cette adhésion nous permet de bénéficier des services d'une mutualisation de certaines ressources géomatiques. Pour l'association des plaisanciers, il s'agit de bénéficier de l'utilisation du port de plaisance de Mayotte.

Ces adhésions sont utilitaires.

De la même façon, l'association Mars organise un cycle de formations auxquelles sont inscrites deux personnes de chez nous cette année. Pour bénéficier de la formation, il faut

adhérer à l'association. Cette adhésion correspond aussi à une prestation dont nous pouvons bénéficier.

Je laisse Thierry Canteri présenter le GIP de préfiguration du musée des phares de Brest. Ce serait une adhésion à un groupement d'intérêt public que l'Agence ferait au nom du Parc naturel marin d'Iroise.

M. CANTERI.- Conformément au décret de création du Parc marin d'Iroise en 2007, le plan de gestion du Parc souhaite valoriser le patrimoine culturel maritime, notamment. Pour cette raison, depuis quatre ans maintenant, nous nous sommes engagés, avec la Direction des affaires culturelles et la Direction interrégionale de la mer, dans un observatoire des phares en mer pour les valoriser, les faire mieux connaître auprès du grand public et travailler sur leur classement en tant que monuments historiques, puisque les phares en mer ne sont pas classés monuments historiques.

Sur la base de cette action qui a été engagée, le Président du Conseil général du Finistère, M. Pierre Maille, a souhaité créer un musée des phares qui permettraient de valoriser au niveau national tout ce patrimoine des phares.

Vous connaissez tous Augustin Fresnel, le créateur des lentilles Fresnel. C'est un patrimoine culturel unique au monde puisque les phares en mer, les phares anciens (Kéréon, La Vieille et Cordouan), sont renommés sur le plan mondial.

Il a voulu créer ce musée des phares en associant de nombreux acteurs. Pour cela, il souhaite passer par une étape intermédiaire : un groupement d'intérêt public qui fédérerait tous des acteurs publics intéressés par ce musée (la mairie de Brest, Brest métropole océane, la région Bretagne, le parc naturel régional d'Armorique et l'Agence des aires marines protégées, puisque nous sommes engagés dans cette démarche au titre du Parc marin). Ce GIP serait créé en 2015.

La participation de l'Agence serait d'environ 25 000 €, en fonction des budgets que vous voteriez pour le Parc naturel marin d'Iroise et de ce qu'accepterait le Conseil de gestion du Parc. Cette hypothèse de départ pourrait, évidemment, être revue à la baisse ou à la hausse en fonction de l'évolution.

Le temps en agents consacré au musée des phares, qui serait pris sur les ETP du Parc marin, est évalué à 15 % à 20 % du temps d'une chargée de mission dédiée au patrimoine culturel, qui travaille déjà à 15 % à 20 % de son temps sur les phares.

Ce serait simplement la continuité d'une action qui s'inscrirait dans une logique nationale, puisque ce serait un musée national dont le projet scientifique et culturel est déjà validé par le ministère de la Culture.

Aujourd'hui, nous proposons que l'Agence adhère à ce GIP pour porter la dynamique au niveau national.

M. GODEFROY.- J'aimerais poser une question. Il s'agit d'un musée des phares au niveau national.

Même si j'approuve la présence des phares et que je reconnais que la présence des phares en Bretagne est largement dominante en regard du reste du littoral français, je rappelle qu'il existe des phares qui ne sont pas situés en Bretagne, mais en Aquitaine, en Normandie ou en Méditerranée.

Je voudrais signaler qu'il s'agit bien d'un musée des phares qui ne sont pas à Brest, mais sur les côtes françaises.

Je suis interpellé aussi par la composition de l'assemblée qui n'ouvre pas sa composition à des membres extérieurs aux limites bretonnes. Je voudrais, si possible, faire émerger l'idée qu'un représentant de l'Association nationale des élus du littoral extérieur à la Bretagne puisse être présent pour parler du patrimoine national des phares méditerranéens, normands, etc.

Cette suggestion que je fais en passant n'entame en rien ma conviction que c'est une bonne action et qu'il faut la mener jusqu'à son terme.

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Je suis entièrement d'accord avec vous. Il existe des phares beaux partout ; ils tomberaient à l'abandon et seraient pris par des promoteurs et des spéculateurs qui en feraient autre chose que des phares. Dans la région Méditerranée, il y a aussi de très beaux phares.

C'est une bonne observation qui mériterait d'être retenue. Les phares nous ont guidés, nous autres marins, pendant des millénaires.

M. LAROUSSINIE.- Je me permets une réponse à cette remarque que nous ferons suivre.

Cela dit, d'un point de vue très terre à terre, il s'agit d'un groupement d'intérêt public. L'assemblée est forcément composée uniquement de ceux qui y adhèrent et qui apportent des moyens. Cela va être la limite pour élargir le cercle. Les membres pressentis aimeraient certainement élargir le cercle des contributeurs.

Concernant l'action du GIP, nous ferons remonter la remarque : pour créer vraiment un musée national, il faut montrer qu'on s'est intéressé aux phares de tout le littoral français.

Nous ne sommes qu'un des partenaires et nous sommes plutôt minoritaires dans l'opération. C'est pour cela que je dis que nous allons faire remonter cette remarque.

M. ROY.- Nous allons voter le principe de l'adhésion de l'Agence des aires marines protégées au GIP. Nous pouvons considérer que l'Agence est mandatée pour porter un discours d'ouverture au sein de ce GIP au-delà du patrimoine breton qui est considérable, mais non exclusif.

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Nous soumettons ces propositions d'adhésions ainsi que cette mission au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(L'adhésion de l'Agence au GIP de préfiguration du musée des phares de Brest et la mission qui lui est confiée sont approuvées à la majorité des voix, M. Godefroy s'abstenant.)

M. LAROUSSINIE.- Ce vote ciblait le GIP des phares bretons. Il faut que nous vous posions la question adhésion par adhésion pour obtenir formellement votre accord avant d'adhérer à ces associations.

Je vous propose de passer au cas de GéoMayotte, une association qui permet de mutualiser des ressources en géomatique à Mayotte.

M. GODEFROY.- J'ai juste une question concernant les problématiques d'adhésion association par association.

Je prends les trois demandes d'adhésion aux associations qui nous sont présentées aujourd'hui.

Si vous avez une demande d'adhésion à l'Association des plaisanciers de Banyuls, à l'Association des plaisanciers d'Ouistreham ou à la Fédération des chevaux de Corse, devons-nous systématiquement répondre ? C'est une question que je pose. Existe-t-il une

politique de l'Agence d'adhésion aux différentes sollicitations des associations ? Il en existe une multitude.

M. MASSEAU.- Concernant l'association des plaisanciers de Mayotte, c'est lié au fait qu'il n'existe pas de port à Mayotte, hormis le port de Longoni. Tous les bateaux qui ne sont pas le long du ponton sont à des mouillages actuellement gérés par l'association des plaisanciers. Cela présente 70 ou 80 bateaux au mouillage en face de Mamoudzou.

Le bateau de la brigade nature est au mouillage, à 100 ou 150 mètres du ponton.

L'association a une navette de gestion. Auparavant, elle faisait aussi du gardiennage. Elle a juste à assurer la gestion de sa petite navette avec deux personnes. Elle emmène les plaisanciers qui veulent regagner leur voilier ou leur bateau.

Nous sommes obligés de lui demander de nous emmener pour récupérer le bateau de la brigade nature. C'est un prestataire de services.

Nous n'avons pas d'autre choix — à moins de mettre un agent à Mamoudzou avec un petit bateau et, quand un agent doit pouvoir sortir, d'utiliser ce petit bateau — que d'adhérer à cette association. Le montant est de 600 € par an pour bénéficier de cette prestation.

M. GODEFROY.- C'est un service.

M. LAROUSSINIE.- C'est utilitaire. Ce n'est pas une politique d'adhésion à des associations. C'est juste utilitaire, autant pour l'association GéoMayotte que pour l'association des plaisanciers de Mayotte et l'association Mars. Dans les trois cas, il s'agit de pouvoir bénéficier de services.

M. CRESSENS.- Pouvons-nous délibérer en disant que c'est une prestation de service et que l'Agence n'a pas vocation à adhérer à toutes les associations ?

Comme il s'agit d'une prestation de service, est-il possible de vérifier que ces personnes sont en règle sur le plan fiscal ?

M. MASSEAU.- Notre Vice-président est le Président de cette association. C'est M. Puvilland.

M. GODEFROY.- Un mouillage gratuit, ce n'est pas la mort. C'est une action de service public au bénéfice de la population.

M. MASSEAU.- Ce n'est pas le mouillage, mais la navette pour rejoindre le mouillage.

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Nous allons voter au sujet de GéoMayotte.

M. LAROUSSINIE.- Avez-vous des objections quant au fait de voter pour les trois associations en même temps ?

(Non.)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(L'adhésion de l'Agence à l'association GéoMayotte, à l'association Mars et à l'association des plaisanciers de Mayotte est approuvée à la majorité des voix, deux personnes s'abstenant.)

8 – Colloque national des aires marines protégées 2015 : résultats de l'appel à contributions

M. LAROUSSINIE.- M. Laurent Germain, qui pilote le projet à l'Agence, va vous présenter les résultats de l'appel à contribution. Celui-ci nous mène vers un programme prévisionnel pour le colloque de l'année prochaine.

M. GERMAIN.- Le colloque aura lieu du 6 au 8 octobre 2015 à Brest.

Comme cela vous a été présenté lors du dernier Conseil d'administration, nous avons conduit un appel à contributions aux dates prévues : de septembre à octobre.

L'idée était, contrairement aux deux précédentes éditions à Boulogne et à La Rochelle, de faire participer certains acteurs externes à l'Agence et à l'UICN France — qui sont les coordinateurs du colloque — à l'organisation, à la préparation et au résultat de ce colloque.

Cet appel à contributions a relativement bien fonctionné : nous avons 70 propositions de trois ordres : des propositions d'ateliers qui supposent un investissement plus important puisqu'il faut établir un document en amont, l'intégration des retours d'expérience et l'organisation de l'atelier lui-même, des retours d'expérience plus ponctuels dans leur portée et des propositions artistiques, essentiellement des expositions de photographies.

Ces trois formes de contributions avaient toutes, comme spectre général, le bilan et les recommandations concernant l'application de la stratégie française en matière de création et de gestion d'aires marines protégées.

Les deux premières éditions étaient consacrées à l'élaboration de cette stratégie.

Cette fois, il s'agit du bilan, un peu avant les objectifs de 2020. Il s'agit de voir où en est la stratégie.

Les ateliers ont un format un peu plus important et les retours d'expérience un format un peu plus ponctuel.

Nous sommes assez satisfaits du taux de réponse. Le délai était d'un mois pour une déclaration d'intention, soit une forme assez peu détaillée de contribution.

En revanche, l'équilibre n'est pas forcément satisfaisant pour l'UICN et nous, en termes de contributions.

Nous avons une importante mobilisation des gestionnaires externes à l'Agence pour les aires marines protégées : 35 propositions émanent du réseau des gestionnaires et notamment une grosse contribution du Forum des aires marines protégées, qui y a consacré une partie de sa rencontre annuelle en octobre.

Nous avons 12 propositions émanant de structures scientifiques qu'on peut considérer comme des acteurs, puisqu'elles comprennent des propositions de l'Ifremer, de l'IRD et du Muséum, qui sont aussi membres du Conseil d'administration.

Nous avons aussi un autre moyen de réunir des contributions scientifiques sous forme d'un ouvrage, en partenariat avec l'éditeur Springer.

Nous avons 8 propositions de l'Agence elle-même et 2 de l'UICN. Ces propositions sont venues après les contributions externes pour combler des trous dans la raquette de la stratégie des aires marines protégées.

2 propositions émanent des réseaux : une du réseau méditerranéen MedPAN et une de l'IFRECOR.

J'insiste sur un point qui était un peu le sens de l'introduction de M. Laroussinie : nous n'avons que 7 propositions des acteurs socioéconomiques, à l'exception des scientifiques dont j'ai parlé, ayant fait des propositions d'atelier ou de retour d'expérience. Pour l'équilibre général de la programmation, nous aurions souhaité avoir plus de contributions d'acteurs.

Le Conseil d'administration est pour nous une occasion de mobilisation de ces acteurs et de rattrapage de ce ratio.

Suite à cet appel à contributions, nous avons travaillé avec l'UICN France et avec le Forum des aires marines protégées à un préprogramme qui vous est soumis dans votre dossier documentaire.

Il s'agit forcément de la réunion de propositions entre elles pour faire des ateliers cohérents. Cela inclut des retours d'expérience.

Nous attendions cette séance du Conseil d'administration, qui vaut comité de pilotage, pour revenir vers les proposant et leur proposer un format. Ils ne s'attendaient pas forcément à être co-proposants avec quelqu'un d'autre.

Je citerai un exemple : nous avons une proposition de France Nature Environnement au sujet de la mobilisation des associations de protection de la nature, à propos du changement climatique, et également une proposition de l'UICN France à ce sujet, avec une mobilisation assez forte du Forum des aires marines protégées sur cette proposition. Nous aurons un atelier co-animé par ces acteurs.

Le résultat de l'appel à contributions est donc satisfaisant quant au nombre et un peu moins concernant le ratio.

Toutefois, le programme tient à peu près la route en termes de constitution en regard de la stratégie concernant les aires marines protégées.

Je vous présente un petit point au sujet du déroulement du colloque lui-même.

Nous aurons, classiquement, une plénière d'introduction et une plénière de restitution.

La plénière d'introduction mettra en perspective l'actualité des aires marines protégées sur le plan national et international.

Il est proposé de mettre en évidence un territoire pour lequel la stratégie aires marines protégées a bien avancé. Nous proposons que ce soit la Nouvelle-Calédonie, pour les raisons évoquées précédemment.

Il est également suggéré de mettre en valeur l'un des acteurs du réseau, qui est le Conservatoire du littoral. Il fêtera ses 40 ans en 2015. Il est un type d'aire marine protégée quand il intervient sur le DPM.

Nous avons également, dans cette plénière d'ouverture, souhaité mettre en évidence l'enjeu outre-mer de façon générale, étant donné l'importance des eaux françaises d'outre-mer.

De plus, classiquement, l'introduction présente les perspectives, les ateliers et que ce l'on y fera.

La filière de restitution recueillera les recommandations en la matière.

Les ateliers eux-mêmes dureront une demi-journée. Il y sera consacré trois demi-journées avec huit ateliers en parallèle. Les personnes ne pourront donc pas participer à chaque atelier. Il y aura chaque fois comme mandat de produire un bilan et des recommandations de mise en œuvre de la stratégie aires marines protégées.

En fin de première journée, nous avons proposé des tables rondes qui élargiraient le colloque de spécialistes et de socioprofessionnels autour des aires marines protégées à l'extérieur, notamment avec l'agglomération et le pays de Brest.

Un partenariat est engagé avec Brest métropole océane et Océanopolis pour créer des événements de lien entre le colloque et la ville de Brest. Le pays de Brest est particulièrement concerné par les aires marines protégées, que ce soit le Parc, les sites Natura 2000, les réserves naturelles ou l'intervention du Conservatoire du littoral.

Ces tables rondes sont une porte ouverte vers l'extérieur, vers le pays de Brest, la société civile et éventuellement scolaire, ainsi que vers les élus de Brest métropole océane.

La ville de Brest organisera une réception à l'hôtel de ville. Nous avons également prévu une soirée à Océanopolis.

Nous aurons des retours d'expérience sous forme de posters. Les annonces pourraient faire l'objet d'événements parallèles en journée ou en soirée.

Vous avez tout cela dans votre petit document.

Les ateliers sont orientés autour de la stratégie AMP :

- une première série d'ateliers portera sur la connaissance,
- une deuxième sur un réseau cohérent d'aires marines protégées,
- une troisième sur le développement durable au sein des aires marines protégées,
- une quatrième sur l'intégration des aires marines protégées dans les politiques maritimes et de cohérence terre- mer avec le principe d'intégration,
- la dernière sur le réseau qui répond aux différentes échelles et aux différentes finalités de création : il n'y a pas que la protection du patrimoine naturel, mais aussi l'aspect culturel, le développement durable d'activités et la qualité de l'eau. Ce réseau doit y répondre.

Les ateliers sont là pour savoir où nous en sommes de ces principes de la stratégie.

Nous avons aussi une série d'ateliers directement issus des retours d'appels à contributions. Je ne vais pas les détailler, mais donner un exemple pour chacun d'eux.

Dans la première série concernant la connaissance, nous avons un atelier au sujet de la science participative : en quoi et dans quelles conditions doit-elle contribuer, d'un point de vue scientifique ou d'engagement des citoyens, à la connaissance sur les aires marines protégées ?

Pour la protection, un exemple est celui des ressources halieutiques et des aires marines protégées. Vous savez que les zones de conservation halieutiques sont un enjeu important de la loi Biodiversité. En quoi les aires marines protégées peuvent-elles contribuer à la protection des ressources halieutiques au côté des politiques classiques de pêche ?

En troisième exemple, concernant les pratiques durables, nous avons une proposition de travailler sur ce qu'est une norme partagée entre les gestionnaires d'aire marine protégée et les constructeurs de grandes infrastructures au sens large, que ce soit des infrastructures portuaires ou des activités industrielles d'EMR ou extraction, par exemple. En quoi peut-on aboutir à des normes partagées ? Qu'est-ce qui est considéré comme durable et compatible avec les aires marines protégées ?

Pour les politiques intégrées, nous avons à la fois l'agglomération de Brest et la communauté de communes de l'ouest de l'île de La Réunion, qui proposent un atelier sur le rôle des collectivités locales dans les aires marines protégées.

Il y a une série d'ateliers à propos de la cohérence de gestion d'une aire marine protégée à l'autre, pour une définition cohérente des enjeux, des responsabilités, des mesures, des suivis et des évaluations, que l'on soit au nord ou au sud de la Manche ouest ou au long des Caraïbes. Que peut-on faire comme mesures cohérentes et comme suivis cohérents dans un réseau d'aires marines protégées ?

Nous avons besoin du Conseil d'administration pour valider ou compléter cette liste.

Le déroulement vous semble-t-il cohérent et conforme à ce que vous attendez de ce colloque ?

Nous avons un peu trop d'ateliers : il faut passer de 28 à 24. Il faut prioriser, compléter éventuellement les ateliers et valider la liste. Vous semble-t-elle complète et cohérente ?

Nous aimerions surtout savoir quelle sera l'implication des membres du Conseil d'administration dans le suivi ou l'animation de ces ateliers. Nous avons inscrit comme principe que chaque atelier doit être suivi techniquement par une personne de l'Agence, une personne du Forum des aires marines protégées, au titre du réseau des gestionnaires, et une personne du Conseil d'administration.

Après une discussion et peut-être une consultation en retour de ce Conseil d'administration, nous souhaiterions avoir une implication dans le suivi ou l'animation des ateliers.

Ce sont les objectifs pour le Conseil d'administration.

En termes de calendrier, normalement, en décembre, juste après cette séance, nous allons répartir les retours d'expérience d'une façon plus précise d'un atelier à l'autre, sous forme de posters.

Nous allons recontacter les proposant pour leur confirmer le format et leur contribution.

Nous lancerons les contributions au mois de janvier. Nous mettrons en place le site d'inscription et le préprogramme en ligne.

L'élaboration des contributions amont au colloque se déroulera de janvier à mai 2015, avec une réception.

Le Conseil d'administration de juillet validera le programme définitif et réceptionnera ces contributions. Il constatera qu'elles sont conformes au mandat donné.

La préparation matérielle du colloque est prévue en août et septembre. Nous donnerons alors les consignes aux intervenants.

Le colloque se déroulera en octobre.

Il s'agissait de la présentation et de l'appel à contributions pour le Conseil d'administration.

M. CRESSENS.- J'aimerais poser plusieurs questions.

Aurons-nous une représentation de tous les outre-mer français ?

Allons-nous aborder les questions de coopération régionale ? Nous avons vu avec MedPAN qu'avoir un réseau de coopération régionale des aires marines protégées permet aux pays du sud en difficulté de s'appuyer sur nos aires marines protégées pour se développer.

Parmi les sept acteurs, avons-nous les clubs de plongée, la pêche et le tourisme ?

M. GERMAIN.- Ce sont des questions précises.

Les outre-mer seront-ils tous représentés ? Nous avons couplé le colloque avec le prochain forum des gestionnaires. Comme l'Agence prend en charge le déplacement d'un gestionnaire d'outre-mer ou d'ailleurs pour participer au forum, cela nous permet de prendre en charge leur déplacement. Nous ne prenons pas en charge, *a priori*, le déplacement d'autres acteurs. Il peut y avoir éventuellement une difficulté.

Quant au fait de cibler en plénière un focus outre-mer, nous avons aussi proposé, comme vous l'avez vu dans la note, qu'il y ait éventuellement un événement parallèle focalisé sur l'outre-mer. Pas mal de choses ont avancé dans ces territoires, mais il en reste à faire. Nous allons vous donner une connotation outre-mer forte.

Concernant la coopération régionale, les ateliers dont j'ai parlé concernant la cohérence de gestion et la définition des enjeux, des mesures et du suivi observatoire sont entendus dans un sens de coopération régionale, y compris avec les pays voisins ou partageant la même région. Nous avons des exemples de propositions. Il y en a une de la réserve de Saint-Martin, qui a proposé de faire un atelier sur la cohérence en matière de suivi et d'observation de l'état du récif pour les îles du nord des Antilles. Cela s'entend sous la forme d'une écorégion et pas sous la forme d'une région administrative française.

Parmi les sept acteurs qui ont présenté des propositions, nous en avons une qui vient du Pôle ressources sports de nature qui inclut les plongeurs, mais pas uniquement. Cette proposition concerne la façon de faire partager les outils de médiation pour faire évoluer les pratiques des acteurs individuels.

Nous n'avons pas de proposition en tant que telle encore formulée, mais je sais qu'une discussion est en cours à la Commission environnement de la part de professionnels de la pêche. De nombreuses aires marines protégées ont fait état de bonnes expériences : Life pêche à pied, etc.

Concernant le tourisme, des collectivités se sont positionnées sur cet aspect. La proposition de communauté de communes de l'ouest de La Réunion concernait la gestion intégrée de la zone côtière, notamment la façon de faire en sorte que l'aménagement du littoral intègre mieux la cohérence terre-mer et l'effet de l'aménagement. Ce n'est pas le tourisme en tant que tel. Nous n'avons pas de proposition des acteurs du tourisme à ce stade.

M. DAVERAT.- Un très bon travail a été réalisé. Je voudrais juste faire une observation. Je regrette de ne pas l'avoir faite lors du Conseil d'administration de juillet. La fin 2015 sera marquée par la COP 21 qui sera un événement international extrêmement important. Nous allons nous diriger vers un accord international au sujet du climat. Les océans jouent un rôle important sur le climat. Des régions ont entamé un travail sur l'adaptation aux changements climatiques.

Je voudrais demander qu'il y ait un atelier ou quelque chose qui fasse le lien avec ce qui va se passer en France en décembre 2015.

M. GERMAIN.- Il est prévu un atelier appelé « changement climatique et AMP », proposé par le Comité français de l'UICN qui a beaucoup travaillé, notamment en Aquitaine,

sur un bilan des services rendus par les aires marines protégées en matière d'atténuation du changement climatique.

L'UICN France, France Nature Environnement et de nombreux gestionnaires ont proposé des choses.

L'idée de cet atelier est de faire une recommandation un peu précise, car les gestionnaires d'aire marine protégée manquent de précision pour savoir quel rôle ils peuvent jouer pour atténuer, anticiper et permettre la résilience des écosystèmes. Ils manquent d'outils précis pour suivre les changements climatiques.

(Départ de M. Cressens.)

Le mandat de l'atelier est de faire une proposition précise pour la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique qui sera révisée en 2015. Celle-ci ne comportait qu'une fiche au sujet des aires protégées qui n'a pas été mise en œuvre. Il s'agit donc de faire une proposition précise qui soit endossable et de contribuer en ce sens à la proposition du réseau des aires marines protégées françaises, en travaillant sur la question du rôle des aires marines protégées face au changement climatique pour la COP 21.

Nous sommes bien dans le calendrier. Nous espérons qu'une proposition suffisamment précise sera réceptionnée fin juin et qu'elle sera suffisante pour intégrer la COP 21.

Nous nous réunirons pour la première fois le 11 décembre, après-demain. La réunion sera pilotée par l'UICN France.

M. LAROUSSINIE.- Je pense, pour répondre à la remarque, qu'il faut envisager que l'une des tables rondes soit consacrée à ce sujet. Cela lui donnera une visibilité en plénière, donc plus d'importance.

C'est ainsi que j'interprète votre intervention : il ne s'agit pas seulement de vérifier qu'il y a un atelier à ce sujet, mais de remonter la visibilité du sujet dans la programmation.

M. ROY.- Je retiens la proposition, car nous serons en pleine mobilisation pour la COP 21 deux mois avant. Cela mobilisera beaucoup les énergies sur le plan national au sujet de la politique environnementale.

Le Forum souhaite avoir cette visibilité et montrer qu'il contribue à la mobilisation.

De plus, il y a de la matière. Ce n'est pas artificiel. Il y a un vrai sujet : le changement climatique et les écosystèmes marins. Il est justifié d'en faire une table ronde.

Je voudrais poser une question plus secondaire. En parcourant rapidement les propositions, j'ai vu, dans le thème 4, une proposition d'atelier qui vise à travailler sur les cohérences avec les politiques de l'eau au niveau des bassins versants. Vous avez proposé de la classer en priorité 3, c'est-à-dire faible. Je ne sais pas ce qu'il y a dans l'offre. Il y a peut-être de très bonnes raisons pour cela. Néanmoins, d'après le titre, cela m'étonne un peu, dans un contexte où il y aura d'une part la création de l'Agence française de la biodiversité quelques mois plus tard et, d'autre part, tout le débat que nous avons eu au sujet des financements et de la recherche de complémentarités entre l'eau douce et l'eau salée, pour faire simple. Je ne suis pas sûr qu'il faille s'abstenir de travailler sur la continuité avec les Agences de l'eau. Cela me paraît un point important à creuser dans ce timing.

M. LAFON.- Si je peux me le permettre, je voudrais dire que votre remarque est totalement justifiée étant donné ce que nous vivons. L'interface entre les bassins versants et le milieu marin est vraiment pour nous un sujet crucial. Il mériterait d'être remonté en niveau 1 étant donné l'impact sur la qualité des milieux marins.

M. LAROUSSINIE.- Au vu des propositions, il était classé au niveau 3. Vous nous dites qu'il faut trouver des acteurs pour monter un véritable atelier en priorité 1 sur le sujet. Nous nous permettrons de revenir vers vous pour faire cela.

M. GERMAIN.- Nous avons travaillé sur cette question, mais nous n'avons pas la matière. Retourner vers les acteurs de l'eau peut être une bonne solution pour faire une proposition plus intéressante.

M. PARLANGE.- Dans votre troisième thème, je retiens une proposition d'atelier concernant les « *pratiques durables sur les activités mobiles pêche, plaisance,...* ». Vous dites qu'il s'agit d'aboutir à une norme partagée entre les gestionnaires d'AMP et les activités concernées.

Je voudrais attirer votre attention sur des activités qui nous intéressent beaucoup, aussi bien en Méditerranée que dans les outre-mer : il s'agit des activités d'observation de mammifères marins ou de nage avec les mammifères marins.

Je pense que ce colloque pourrait être une occasion d'échanges et, éventuellement, de propositions de normes pour une vision partagée de ces activités. De nombreuses discussions ont lieu actuellement pour savoir s'il s'agit ou pas d'une perturbation intentionnelle des animaux qui tomberait sous le coup de la réglementation ou, au contraire, une activité qu'il faut encourager. Je pense que le colloque pourrait vraiment être une enceinte pour échanger sur ce thème.

M. GERMAIN.- Il y a une proposition en ce sens de la part du Parc de Port-Cros, pour aller vers un régime qui pourrait être encadrant pour ces activités plutôt qu'avoir une incertitude en termes de verbalisation actuellement, même si l'arrêté ministériel est précis.

M. PARLANGE.- Le problème est lié à l'évolution de l'arrêté ministériel.

M. LAROUSSINIE.- Concernant ce sujet, cela vaut peut-être le coup d'aller chercher ce qui existe à l'étranger et d'inviter des personnes capables de nous rapporter des expériences ou des normes qui existeraient ailleurs. Nous l'avons fait à Port-Cros, à Mayotte, etc. Le mettre en commun dans un colloque national paraît important. Je suis d'accord.

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Désirez-vous présenter plus d'observations ?

(Non.)

Je vous remercie.

M. LAROUSSINIE.- Sur ce point, je comprends que nous avons votre accord sur le principe en général.

Nous avons vos remarques. Nous allons faire évoluer les choses.

Je comprends aussi – je vous demande de me pardonner d'insister sur ce point – que nous avons votre mandat pour aller chercher des contributions des acteurs socioéconomiques au travers des membres du Conseil d'administration en priorité et éventuellement d'autres. Je pense qu'il était assez clair, dans l'exposé de M. Laurent Germain, que c'était une demande de notre part. Je n'ai pas entendu d'objection à ce principe.

9 – Questions diverses

Préparation du troisième contrat d'objectifs

M. LAROUSSINIE.- Une réunion du Conseil d'administration aura lieu le 28 janvier. Elle lui sera dédiée. Elle sera préparée par une réunion du Bureau le 7 janvier.

Les invitations partiront prochainement.

Nous avons pris un peu de retard dans la préparation de ce contrat.

Le Président a préféré que nous ayons une réunion complète dont ce sera le sujet principal, même si nous en profiterons peut-être pour parler d'autres choses. Cela nous permettra de développer la discussion.

Agence française pour la biodiversité

M. LAROUSSINIE.- M. Roy va introduire le sujet. C'est une actualité concernant la mise en place du projet.

M. ROY.- Pour créer l'Agence française de la biodiversité, il faut tout d'abord voter le projet de loi biodiversité.

Le projet a été examiné par la Commission de développement durable de l'Assemblée nationale l'an dernier, mais il n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée cet automne, compte tenu de l'embouteillage du calendrier parlementaire.

Le Président de la République, intervenant lors de l'ouverture de la Conférence environnementale 2014, a précisé ce calendrier : il a annoncé une première lecture à l'Assemblée nationale en mai 2015. Si tout se passe comme prévu, cela pourrait donner lieu à un vote définitif en 2015 ; la lecture au Sénat aurait lieu en juillet et la seconde lecture par l'Assemblée nationale à la rentrée parlementaire.

Ce sont les éléments de calendrier. Il était important d'avoir ces explications présidentielles pour bien reconformer la politique concernant ce projet de loi.

Concernant le projet d'agence plus spécifiquement, la décision récente de la ministre de lancer et d'officialiser l'équipe de préfiguration est le coup d'envoi d'une phase plus opérationnelle de création de l'Agence.

Cette Agence bénéficie d'un haut parrainage. On peut lire un message de parrainage à l'occasion du Comité national de suivi de la Stratégie nationale de la biodiversité fin octobre.

Nous avons un triumvirat de préfigureurs autour de M. Olivier Laroussinie pour le pilotage administratif de cette équipe, en s'appuyant sur M. Gilles Bœuf comme conseil scientifique et sur Mme Annabelle Jaeger comme représentante des régions et territoires de France.

On peut noter une très bonne représentation des problématiques maritimes dans cette équipe de préfiguration avec M. Olivier Laroussinie, évidemment. M. Gilles Bœuf est tout d'abord, dans sa compétence de recherche, un chercheur en milieu marin qui connaît parfaitement bien les questions posées par la diversité marine. Mme Annabelle Jaeger est déléguée à la diversité au conseil régional PACA et elle est également très concernée par ce type de problématique.

Le monde marin est également très impliqué, car la ministre a souhaité que ce dispositif s'appuie sur les outre-mer. On sait l'importance des outre-mer sur la biodiversité, en

règle générale, et pour la biodiversité marine et celle des aires marines protégées en particulier. Il a été décidé de s'appuyer sur deux parlementaires antillais : M. Serge Letchimy et M. Victorin Lurel pour animer un appui apporté par les élus et les grands partenaires d'outre-mer à la préfiguration de l'agence. La dimension marine est significative.

Enfin, le dispositif de préfiguration s'appuie sur une commission spécialisée du Conseil national de transition écologique comme lieu de débat avec l'ensemble des parties prenantes pour encadrer ce dispositif de préfiguration de l'Agence. Cette commission spécialisée du CNTE devrait être désignée lors de la prochaine réunion du CNTE, qui devrait intervenir avant Noël, *a priori*, d'ici deux semaines, si le calendrier est bien celui prévu.

Ce sont les deux grands événements d'actualité.

Peut-être souhaites-tu dire quelques mots avec ta casquette de préfigurateur...

M. LAROUSSINIE.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Le travail commence à peine.

Je rendrai compte de l'avancement des travaux devant le Conseil d'administration. Comme nous aurons une réunion en janvier, une en mars et certainement une juillet, vous pourrez être associés directement à la réflexion.

Je voudrais vous signaler que je suis allé me présenter devant le Conseil national de la mer et des littoraux, qui avait voté contre notre intégration dans l'Agence française pour la biodiversité, en proposant qu'il y ait un travail dans ce cadre. La Présidente a promis de m'inviter pour en discuter en Bureau et d'envisager, éventuellement, un groupe de travail.

De la même façon, j'ai pris contact avec le Président de l'Association nationale des élus du littoral qui avait aussi exprimé une opposition à notre intégration, par crainte de dilution du fait maritime dans la nouvelle agence. Je lui ai demandé un rendez-vous pour discuter avec lui de la façon dont nous pourrions accompagner la préfiguration et garantir que leurs craintes ne sont pas fondées.

Voilà les quelques précisions que je pouvais vous donner. Le reste prend un peu de temps pour se mettre en route. La commission spécialisée du CNTE n'est pas encore en place.

Mes co-préfigurateurs sont des personnes assez occupées. Pour se rencontrer, c'est un problème.

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Je vois que le monde maritime avance. La mobilisation se fait.

Il est vrai que la crainte de tout marin, qu'il soit national, de commerce, de pêche ou de plaisance, était qu'il y ait une vision trop terrestre. C'est une crainte que j'ai moi aussi soulevée en un temps précis.

La discussion est la seule méthode qui est employée et c'est la bonne méthode. Je pense qu'on avance bien.

Il faut tout de même que nous ayons le temps de faire passer les messages. À mon avis, c'est une utilité. Chaque fois qu'on a changé de méthode de travail ou d'orientation, cela a posé problème. Par exemple, pour Brest, nous attendrons que la Commission environnement décide.

Je prends 30 secondes pour dire que la qualité de l'eau nous est très chère. Les pêcheurs qui travaillent dans les estuaires dépendent de la qualité de l'eau pour les civelles, les anguilles et les poissons qui remontent dans la Loire. C'est un enjeu local colossal.

Naufrage du Célacanthe

M. LAROUSSINIE.- Nous avons été amenés à faire voter en juillet la possibilité de faire une intervention d'office pour retirer le navire. La situation a évolué depuis et nous avons l'obligation de vous rendre compte de ce qui s'est passé.

M. CANTERI.- Nous nous étions vus en juillet et vous aviez voté une intervention de 150 000 € pour dépolluer le navire qui était encore posé sur les rochers, à l'époque.

Finalement, l'armateur a souhaité réaliser l'intervention lui-même. Cela a échoué puisque le navire a sombré : en cherchant à l'alléger, il a coulé, essentiellement parce qu'il n'avait pas respecté le plan de dépollution validé par le préfet maritime, ce qui a compliqué les choses. Le navire a coulé aux alentours du phare des Pierres noires, dans une dizaine de mètres d'eau.

Fin août, sans solution viable financièrement — puisque les opérateurs étrangers proposaient des enlèvements à plusieurs centaines de milliers d'euros, voire à 1 M€, donc au-delà de la couverture de l'assurance —, l'armateur a proposé de laisser le navire immergé et de ne pas le renflouer totalement.

Le préfet maritime a saisi le Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise pour avoir son avis. Le Conseil de gestion s'est réuni le 9 septembre et il a donné quitus à cette option. Il ne l'a pas approuvé : le Président du parc a souhaité que le Conseil de gestion ne donne pas un avis formel au sujet de cette proposition, mais qu'il l'examine et en débattenne formellement faire de vote.

Le Conseil de gestion a demandé que l'armateur s'engage au sujet d'une dépollution intégrale du navire, du suivi de l'environnement et des mesures compensatoires dans le cadre de la doctrine « éviter, réduire et compenser ».

Au bout d'un mois, comme il ne se passait pas grand-chose, qu'il y avait beaucoup de réflexion, d'hésitation, etc., le Conseil de gestion s'est réuni à nouveau le 9 octobre. Il a demandé à l'armateur de présenter un plan de dépollution. Celui-ci l'a présenté quelques jours avant la réunion et le Conseil de gestion l'a validé, en lui demandant de mettre en place cette dépollution dans les 72 heures.

La semaine suivante, les choses avançant doucement, il y a eu quelques discussions un peu fermes. L'armateur a signé dans la nuit la dépollution du navire auprès d'une entreprise de travaux maritimes bretonne pour réaliser cette dépollution intégrale, sur la base d'un document validé par le Conseil de gestion.

Dans le même temps, l'armateur a signé un protocole d'accord avec l'Agence des aires marines protégées pour effectuer des suivis pendant deux ans, ainsi que des mesures compensatoires d'enlèvement des déchets et d'une cartographie de présence des zones d'alimentation des oiseaux marins dans le périmètre du Parc. C'est donc une vraie mesure compensatoire, car ce n'est pas directement lié au naufrage.

Cela se traduit par un versement de 114 800 € à l'Agence des aires marines protégées pour réaliser ces suivis et ces mesures compensatoires pendant deux ans.

Sur cette base, le tribunal administratif de Rennes a été informé de l'accord qui a été trouvé et de la bonne volonté de l'armateur. Il lui a été demandé une certaine clémence vis-à-vis de l'infraction relevée au mois de juin : la contravention de grande voirie. Le tribunal administratif de Rennes ne s'est pas encore prononcé sur cette option, mais dans la mesure où la situation est relativement assainie et que les différentes parties prenantes considèrent que les atteintes potentielles à l'environnement sont réduites — ou estimées comme quasiment

nulles —, on peut raisonnablement penser que l'armateur ne sera pas condamné au titre de l'infraction de grande voirie.

Cela a beaucoup évolué au cours des dernières semaines d'octobre et les choses se sont plutôt bien terminées.

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Désirez-vous poser des questions ?

(Non.)

Conseil de gestion Agoa

M. LAROUSSINIE.- La dernière question diverse inscrite à l'ordre du jour est la composition du Conseil de gestion Agoa.

Vous aviez voté pour la composition de ce Conseil de gestion, mais il y avait des nominations individuelles à faire que vous aviez déléguées au Président.

Vous avez dans le dossier toutes les nominations qui ont été faites.

Mme Ségolène Royal a installé le Conseil de gestion fin octobre. Nous allons pouvoir le réunir pour qu'il élise son Président et qu'il commence ses travaux.

Désirez-vous poser d'autres questions ?

(Non.)

M. ROMITI, PRÉSIDENT.- Au nom du Président, je vous remercie tous, y compris le personnel et ceux qui prennent des notes.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 02.)